

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2<sup>e</sup> Législature

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 41<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 15 Octobre 1964.

#### SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1965. — Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 3217).

Discussion générale: MM. Georges Bonnet, Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques; Ballanger, Duffaut, Abelin, Kir, Pasquini, Paquet, Cousté, Boscher, Meck, Ruais, Brousset, Buot, Collette.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 3240).

**PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI,**  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— I —

#### LOI DE FINANCES POUR 1965

Suite de la discussion générale d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale et la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1965 (n° 1087, 1106).

La parole est à M. Georges Bonnet, premier orateur inscrit dans la discussion générale.

**M. Georges Bonnet.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, parlant au nom du rassemblement démocratique, je constate cette année que le Gouvernement a voulu donner une publicité particulière à son budget puisqu'il a tenu à s'adresser à l'opinion par le moyen de la télévision avant de s'en expliquer devant les commissions parlementaires.

Et, hier, dans un discours particulièrement important, M. le ministre des finances a mis en valeur, avec le talent, l'aisance et la maîtrise que nous lui connaissons, toutes les qualités de ce budget prodigieux, de ce budget modèle, puisqu'il est à la fois un budget d'équilibre, qu'il exclut la fiscalité, qu'il accorde même de larges dégrèvements aux contribuables, et qu'il ouvre les plus souriantes perspectives sur l'expansion économique.

Il réunit donc toutes les qualités de nature à séduire l'électeur dans une année d'élections. (*Sourires.*)

Quels sont donc, d'après le Gouvernement, les mérites de ce budget exceptionnel ?

On nous dit tout d'abord : il n'y aura plus d'impasse, plus de déficit. Avec raison M. le ministre des finances a critiqué ce terme d'impasse. Toutes les dépenses de l'Etat seront payées par des impôts. Saluons ce grand jour.

Observons tout d'abord que certaines dépenses du budget restent financées par des prêts de l'Etat, comme pour les 11. L. M. ou d'autres prêts garantis par lui, comme pour les routes dont le financement est assuré en partie par une caisse spéciale.

Nous ne critiquons pas ce procédé, bien au contraire, car nous approuvons l'appel au crédit en regrettant parfois qu'il ne soit pas plus étendu quand il s'agit d'investissements.

Nous estimons en effet qu'il est nécessaire que les dépenses ordinaires du pays soient toutes équilibrées par l'impôt, mais nous contestons cette thèse quand il s'agit des dépenses d'investissement, qu'on appelait autrefois les dépenses extraordinaires. Nous pensons que celles-là peuvent être légitimement payées par l'emprunt puisqu'il s'agit de la création d'un capital et qu'il est légitime que la charge n'en incombe pas à une seule génération.

Ce principe a d'ailleurs été soutenu en son temps par Poincaré, dont on a évoqué le nom et par Joseph Caillaux qui a même déclaré un jour : « Un bon ministre des finances est un ministre qui doit côtoyer le déficit ». (Sourires.)

Mais plus près de nous, M. Antoine Pinay qui fut le premier ministre des finances du général de Gaulle, avait déclaré : « La peur de l'impasse n'est que la peur d'un fantôme », et M. Jacques Rueff, dans le plan des experts, accepte parfaitement le financement par l'emprunt des investissements ; il demande seulement qu'on supprime ce mot déplaisant et inexact « d'impasse », et qu'on le remplace par l'expression « budget des prêts rentables ».

Mais voici mieux encore : les experts de l'organisation de coopération et de développement économique, parmi lesquels figurent de hauts fonctionnaires français, ont publié récemment leur rapport annuel sur la situation de la France.

Ce ne sont pas des hommes politiques, ce sont des techniciens qualifiés représentant les principales nations du monde.

Or que disent-ils ?

Ils se montrent très inquiets, très préoccupés de notre situation économique. Ils qualifient de « naïve » l'opinion selon laquelle la suppression de l'impasse est un remède miracle. Pour eux, l'excès de rigueur budgétaire est aussi dangereux que l'excès de facilité et ils concluent : « Ils n'est pas certain du tout, en l'état actuel des choses, qu'un équilibre rigoureux des finances publiques soit compatible avec l'équilibre du plein emploi de l'économie française ».

Pour eux un budget trop strict peut devenir un créateur de chômage et le commissaire général du plan, d'ailleurs, si l'on en juge par son rapport, paraît partager l'avis de ces experts.

Tous pensent qu'un budget trop strictement équilibré peut devenir, en ces temps, créateur de chômage.

Mais si les experts ont ainsi manifesté publiquement leurs alarmes, il faut bien reconnaître que l'homme de la rue n'a pas été convaincu davantage par les discours officiels, ni les centrales syndicales — la C. G. T., F. O., la C. F. T. C. — qui ont condamné le budget en déclarant que l'optimisme gouvernemental était un défi aux travailleurs, ni la confédération des cadres qui s'inquiète de l'avenir et demande la suppression de dépenses superflues, ni la ménagère qui constate, malgré les statistiques, qu'à chaque rentrée tout a augmenté, le loyer, la viande, l'électricité, ni, enfin — point particulièrement important sur lequel j'insiste — les acheteurs de valeurs en Bourse auxquels était adressé votre message et qui n'ont pas répondu à cet appel.

Pourtant, le moment paraissait singulièrement opportun. Les valeurs venaient de baisser sans arrêt depuis dix-huit mois ; on escomptait donc une reprise qui s'était légèrement manifestée au mois d'août, dans l'attente des mesures espérées et annoncées. Mais à peine votre budget fut-il connu qu'il ne fût même pas salué par cette hausse de courtoisie qui accueille en général tous les projets de loi de finances déposés par les gouvernements successifs, avec l'aide bienveillante du syndicat des agents de change et du directeur de la caisse des dépôts.

Au contraire, du jour même où le projet fut connu, la baisse reprit de plus belle : l'indice qui était à 104 au 1<sup>er</sup> janvier 1963, à 83 fin août 1964, tombait à 77 le 9 octobre, soit une baisse moyenne de près de 30 p. 100 en dix-huit mois.

Ce fait important est doublement grave. Il est grave, mesdames, messieurs, parce qu'il indique que le public n'a pas confiance dans l'avenir des affaires françaises. Mais il est grave aussi, et plus encore, parce qu'il révèle l'état désastreux de notre marché financier et l'impossibilité où sont les industriels de trouver auprès de l'épargne les ressources nécessaires pour moderniser leurs entreprises ; car il suffit, en ce moment, d'une émission de quelque importance à la Bourse pour bloquer tout le marché.

Comment expliquer ce désaveu auquel, sans doute, vous ne vous attendiez pas ?

C'est que le Français moyen a réfléchi, qu'il a vu les chiffres qui infligent aux mots un cruel démenti. Il a constaté que le budget de 1965 est en équilibre — personne ne le conteste — qu'il sera même en super-équilibre si les prix montent ; mais il a constaté aussi qu'en 1965 le contribuable paierait davantage d'impôts, qu'ils ne bénéficierait pas de dégrèvements et que les entreprises ne pourraient pas procéder aux investissements qui leur sont indispensables.

Considérons d'abord les dépenses de l'Etat et la fiscalité. Le budget est passé de 77 milliards en 1963 à 86 milliards en 1964 et il atteint 92 milliards pour 1965. Depuis l'an dernier, les

dépenses ont donc augmenté de plus de 6 milliards, ce qui signifie que les contribuables français paieront, en 1965, 600 milliards d'anciens francs de plus qu'en 1964.

Certes, pour les consoler, on leur a expliqué que cette augmentation n'avait pas d'inconvénient, car elle était égale à celle du produit national brut ; mais cela doit également être rectifié. De 1964 à 1965 les dépenses budgétaires vont croître de 6,89 p. 100. Or, dans la même période, la croissance attendue du produit national brut n'est en volume que de 4,3 p. 100 ; la différence proviendra de la hausse des prix et il faut se garder de confondre l'augmentation provenant de l'expansion et celle provenant de la hausse des prix.

Il existe donc, entre l'augmentation du budget et l'augmentation du produit national brut, un écart de plus de deux points qui porte sur des milliers de milliards de francs, avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour les prix.

En outre, les contribuables à leur tour ont éprouvé la même déconvenue. A force d'entendre parler des sept milliards de francs de dégrèvements, ils s'étaient imaginé que, dans l'ensemble, ils paieraient sept milliards de francs d'impôts en moins. En réalité, ils auront à payer 6 milliards de francs de plus que l'an dernier. Les dégrèvements dont on leur a parlé ne constituent qu'une atténuation d'augmentation. Pour être clair, il aurait fallu leur dire : vous aurez 6 milliards de francs de plus à payer en 1965 mais, si nous n'avions pris aucune disposition modératrice, vous auriez eu à payer 13 milliards.

Comme l'a écrit M. Pellenc, rapporteur général du budget du Sénat, « l'impôt sur le revenu, ainsi diminué, va rapporter 18 p. 100 de plus à l'Etat, tandis que la masse des revenus imposables n'aura progressé que de 9 p. 100 de 1963 à 1964 et ne paraît pas devoir progresser davantage en 1965 ».

Certes, il y a aussi des promesses de dégrèvements, la suppression de la taxe complémentaire, l'exonération de l'impôt général sur le revenu pour les petits porteurs d'obligations. Ces mesures très modestes sont prévues pour 1966 seulement et l'on se demande si elles seront bien appliquées en temps utile l'an prochain. On pense au demi-décime qui a été supprimé, il y a trois ans, et qui est reconduit encore cette année.

Quant aux crédits destinés aux investissements, ils apparaissent en effet en augmentation par rapport à l'année dernière. Mais cela tient au fait que sont inscrits sous la même rubrique « Investissements » aussi bien les constructions scolaires que les investissements militaires. Or, l'on constate que si les investissements militaires affectés à la force de frappe, par exemple, sont en augmentation de 25 p. 100 par rapport à l'année dernière, les crédits prévus pour les constructions scolaires ne sont accrus que de 7 p. 100, c'est-à-dire trois fois moins. Ainsi, le nombre des créations de postes d'enseignants, en 1965, sera en diminution par rapport à 1964, puisqu'il est fixé à 11.290 contre 15.339 dans le précédent budget.

L'effort envisagé en faveur des autoroutes et des H.L.M. apparaît aussi nettement insuffisant étant donné la situation actuelle de la France dans les domaines du logement et des routes. C'est ainsi que, pour les routes départementales et communales, qui intéressent tous les maires et tous les présidents de conseils généraux, les autorisations de programme ne sont pas augmentées et les crédits de paiement sont diminués alors que la situation financière des collectivités locales devient de plus en plus difficile.

C'est ainsi que, pour les H.L.M., les autorisations de programme sont ramenées de 3.580 millions à 3.350 millions de francs.

La même observation peut être faite en ce qui concerne l'agriculture : la subvention du budget général au fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles est réduite de 400 millions de francs. De même, les autorisations de programme sont nettement diminuées puisqu'elles sont ramenées de 166 millions à 122 millions de francs. Cette diminution affecte, en particulier, les prêts pour la production et la commercialisation des produits agricoles.

Toutefois, il faut reconnaître que le budget de 1965 comporte un accroissement du montant des retraites ou allocations accordées aux vieillards, aux travailleurs de l'Etat, aux familles. Mais les uns et les autres les jugent insuffisantes quand ils les comparent à l'accroissement du coût de la vie.

Hier, par exemple, monsieur le ministre, vous avez indiqué que vous alliez porter l'allocation-vieillesse à 1.700 francs le 1<sup>er</sup> janvier 1965, à 1.800 francs le 1<sup>er</sup> juillet et à 1.900 francs en 1966. Mais il est bon de rappeler qu'en 1961 la commission présidée par M. Laroque avait indiqué que cette allocation-vieillesse devait être portée à 2.100 francs. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

Il y a trois ans de cela et, depuis, les prix ont sérieusement augmenté.

Enfin, de nombreux rapatriés se plaignent, non sans raison, de ne pas avoir perçu les indemnités qui leur étaient dues et de se trouver dans une situation très difficile.

Mais un fait particulièrement important à signaler à votre attention est la situation de plus en plus désastreuse des collectivités locales, et cela du fait de l'Etat.

De plus en plus, vous mettez à la charge des communes des dépenses qui incombent à l'Etat, en même temps que vous diminuez les subventions jusqu'alors accordées aux communes. Alors qu'elles pouvaient prétendre, il y a quelques années, à une subvention couvrant à 50 p. 100 leurs dépenses d'adduction d'eau, elles ne bénéficient plus actuellement, en moyenne, que de subventions à 30 p. 100.

Quand il s'agit d'éducation nationale, service d'Etat au premier chef, non seulement les communes doivent payer une partie de la construction de leurs écoles, mais l'achat des livres de classe pour les enfants de sixième et de cinquième est à leur charge alors qu'il donne lieu à une subvention de l'Etat pour les élèves des lycées. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.*) Et je pourrais multiplier les exemples.

Au moins pourrait-on penser que cet Etat, si prompt à passer aux communes les charges qui lui incombent, va tenir ses propres engagements au jour fixé, va payer ses dettes correctement, alors surtout qu'il se vante d'avoir un budget en équilibre et, prochainement, en super-équilibre. Or il n'en est rien. Les communes attendent un an, deux ans et parfois davantage les sommes qui leur sont dues par l'Etat. Ce n'est pas tout.

Les facultés d'emprunt des collectivités locales sont de plus en plus réduites, même quand il s'agit de travaux reconnus nécessaires par les préfets. La Caisse des dépôts, malgré sa richesse, ne prête pas aux communes s'il s'agit de travaux qui ne sont pas subventionnés par l'Etat, même s'ils le sont par le département ou par un organisme public. La Caisse des dépôts peut refuser de prêter même, et cela est arrivé, si la subvention de l'Etat lui paraît insuffisante. Elle peut même refuser de transmettre à une commune un prêt qui a été consenti par une société d'assurances nationalisée pour l'établissement d'une industrie. A la vérité, cette politique nouvelle ne saurait être imputée ou reprochée aux fonctionnaires éminents qui dirigent la Caisse des dépôts et qui sont admirablement conscients des besoins de nos communes car la Caisse des dépôts se borne à exécuter les instructions du ministre des finances. C'est ainsi que, bien malgré elle, elle a prêté, il y a quelque temps, deux milliards de francs à l'affaire Bull, pour assurer, disait-on, l'indépendance de la société. Or, quelques semaines plus tard, elle tombait sous le contrôle de la General Electric américaine. Ces milliards auraient été mieux placés dans nos départements ou nos communes.

Il reste à savoir où cette politique mène l'économie française.

Il est certain que cette politique s'est traduite par un affaiblissement, un affaiblissement de notre situation économique. Ce n'est pas discutable.

Dans l'industrie automobile, on a diminué sensiblement les heures de travail. Certaines firmes ne travaillent plus que trente-huit heures par semaine et ont procédé à des licenciements. Les restrictions apportées aux ventes à crédit sont, dans l'ensemble, à l'origine de cette crise.

Les grands magasins, à leur tour, ont été très fortement touchés. Leur chiffre d'affaires, qui était en augmentation de 25 p. 100 en 1963 par rapport à 1962, est tombé à 0,5 p. 100 en 1964 par rapport à 1963 et, pour le mois de septembre, il était exactement le même qu'il y a un an, d'où on peut conclure que les affaires ont été moins nombreuses si l'on tient compte du fait que, d'une année à l'autre, les prix n'ont fait qu'augmenter.

Enfin, les industriels constatent que leurs carnets de commandes, qui étaient surchargés au début de l'année, se sont vidés dans l'ensemble et ils s'inquiètent de l'avenir.

Quant au déficit de notre commerce extérieur pour les huit premiers mois de l'année, il s'est fortement accentué : 33 milliards 094 millions d'importations, 28 milliards 798 millions d'exportations, soit un déficit de 4.296 millions de francs, ou 42½ milliards d'anciens francs.

Devant tant de signes alarmants, le budget que vous nous proposez est-il capable de redresser la situation ?

Nous ne le pensons pas.

Vous avez réalisé un équilibre comptable, c'est entendu. Mais votre budget méconnaît totalement la volonté nationale de progrès économique.

L'Etat renonce à son rôle qui doit être le sien, celui de promoteur des investissements nécessaires pour ranimer l'économie française. Il s'en remet au jeu normal du marché financier, mais le marché financier est incapable, à l'heure actuelle, de faire face aux investissements qui seraient nécessaires à la France car il est trop affaibli par la crise qu'il subit depuis dix-huit mois.

Au moins prétendez-vous vous être rendu maître des prix.

Vous cherchiez, évidemment, à vous en assurer la maîtrise. Mais, à vrai dire, vous n'avez pas réussi.

Les prix des produits industriels et des prestations de service n'ont pas cessé de monter et le déficit de notre commerce extérieur, cette année, est le juge impartial, irréfutable, de cette hausse des prix industriels en raison des charges toujours accrues que supporte notre production.

M. le rapporteur général, dont nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le rapport écrit et applaudi le rapport oral, et qui ne paraît guère disposé à s'associer à votre pari, est d'ailleurs moins optimiste que vous dans son rapport. Il faut rendre un juste hommage à son objectivité quand il écrit : « Depuis la dévaluation de 1958, le franc est demeuré stable sur le marché des changes, mais il a perdu près du quart de son pouvoir d'achat intérieur, car la dépréciation moyenne des années 1959 à 1963 a été du même ordre de grandeur que celle des cinq années précédentes, entre 1954 et 1958. »

C'est là la raison du scepticisme que vous rencontrez dans l'opinion et que vous notiez hier avec raison. En 1958, quand il fut procédé à la dévaluation, on avait dit au public : C'en est fini de l'inflation. Les prix désormais seront stables. L'indexation n'est plus nécessaire. Et voici que les gens s'aperçoivent que, malgré cette promesse, le franc, comme vous l'avez constaté dans votre rapport, a perdu près du quart de son pouvoir d'achat, c'est-à-dire qu'il a subi en fait une dévaluation d'un quart en cinq ans.

Vous dites maintenant : La poussée est moindre et vous opposez à vos censeurs l'indice des 259 articles qui, de septembre 1963 à août 1964, n'a augmenté que de 2 p. 100. Mais vous avez eu la sagesse d'ajouter, monsieur le ministre, d'après le compte rendu analytique officiel — et nous vous avons entendu — que l'opinion publique juge que l'évolution de l'indice ne correspond pas à son expérience quotidienne.

Et voilà, en effet, qui est tout naturel. Les ménagères vont au marché et s'aperçoivent du caractère fallacieux, pour ce qui les concerne, de cette statistique des 259 articles. Elles constatent que tout ce qu'elles achètent, pour elles et leurs enfants, a augmenté dans des proportions bien supérieures à 2 p. 100 : les chaussures, le linge, les vêtements, la nourriture quotidienne. Il n'est pas jusqu'au restaurant de l'Assemblée nationale qui n'ait apporté un démenti à cette statistique puisqu'il a dû augmenter, entre le mois d'août et le mois d'octobre, ses prix de 10 p. 100 environ, les repas passant de 8,20 francs à 9 francs et de 12,10 francs à 13,30 francs. (*Sourires.*)

Et comment en serait-il autrement alors que vous avez accepté l'augmentation des loyers de 10 à 20 p. 100, celle de l'électricité de 7,50 p. 100 déjà et de 10 p. 100 en fin d'année, ainsi que celle des tarifs postaux et téléphoniques et des tarifs marchandises de la S. N. C. F. de 5 à 8 et 10 p. 100.

**M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, M. Bonnet ?

**M. Georges Bonnet.** Vous avez parlé plus de trois heures sans être interrompu, monsieur le ministre. Je préférerais poursuivre.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Mon interruption sera très courte.

**M. Georges Bonnet.** J'accepte votre interruption, mais à la condition que mon temps de parole n'en soit pas diminué.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Il ne s'agit pas de contester votre exposé. J'y répondrai plus tard.

Je ne voudrais pas, cependant, qu'à l'occasion de ce débat des affirmations ou des informations inexactes puissent égarer l'opinion publique.

Il n'est pas question d'une augmentation des tarifs de l'électricité de 10 p. 100 à la fin de l'année.

**M. Georges Bonnet.** Je suis très heureux, en effet, qu'il ne puisse pas y avoir sur ce point de difficulté.

Vous avez augmenté, dans le courant de l'année 1964, les tarifs d'électricité, en vertu de votre plan de stabilisation, d'environ 7,50 p. 100.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** De 1,75 p. 100.

**M. Georges Bonnet.** Mais, il y a un an, vous aviez augmenté vos tarifs d'environ 5 p. 100 !

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Depuis le plan de stabilisation, l'augmentation a été de 1,75 p. 100.

**M. Georges Bonnet.** Depuis le plan de stabilisation, l'électricité a été augmentée de 7,5 p. 100 et l'augmentation sera de 10 p. 100 à la fin de l'année.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Mais non !

Il n'y aura pas de hausse d'ici la fin de l'année.

**M. Georges Bonnet.** Vous prenez donc l'engagement, monsieur le ministre, qu'il n'y aura pas de hausse avant le 1<sup>er</sup> janvier ?

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Il n'y aura pas de hausse d'ici la fin de l'année ; il n'y aura pas de hausse au 1<sup>er</sup> janvier. (*Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste et sur divers bancs.*)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Bonnet.

**M. Georges Bonnet.** En tout cas, vous avez dit hier que les ajustements concernant les tarifs des entreprises nationalisées, comme ceux des postes et télécommunications, devaient, pour ne pas relancer la hausse des prix, être très modérés. Mais qu'entendez-vous par très modérés ?

Considérons le timbre-poste qui était encore, en décembre 1958, à 20 francs. Son prix a été porté en 1959 à 25 francs, ce qui représente une augmentation de 25 p. 100. Il va passer à 30 francs ; ce que nous sommes fondés à dire puisque les recettes du budget des postes et télécommunications sont calculées sur ce tarif. Cela fait, en cinq ans, une augmentation globale de 50 p. 100. Ce n'est pas là une augmentation modérée. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.*)

La difficulté de maintenir la stabilité, telle que vous l'envisez, sera d'autant plus compliquée qu'il est des prix que vous ne pourrez pas maintenir à leur niveau actuel. Vous le savez fort bien et sans doute serez-vous amenés à faire des concessions sur ce point plus tôt que vous ne le pensez. Je veux parler des prix agricoles français, parce qu'ils sont anormalement bas par rapport à ceux des autres pays du Marché commun (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et sur divers bancs*) et qu'ils n'ont pu être maintenus à ce taux injuste — le plus bas d'Europe — qu'en raison de la suppression de l'indexation.

Monsieur le ministre, si vous vouliez vraiment réaliser une baisse durable et sérieuse, il fallait porter la hache dans les dépenses improductives du budget...

**M. Fernand Dupuy.** Très bien !

**M. Georges Bonnet.** ... faire dans ce domaine des économies massives, admettre le financement d'un plus grand nombre d'investissements par l'emprunt, rétablir des facilités de crédit, réaliser des dégrèvements considérables d'impôt pour l'agriculture, le commerce et l'industrie.

C'est la politique qu'ont suivie — et avec succès — d'autres pays, comme la Hollande, l'Allemagne et, plus particulièrement, les États-Unis d'Amérique qui connaissent actuellement une prospérité sans précédent.

Au lieu de cela, monsieur le ministre, que faites-vous ?

Notre économie s'affaiblit, à un moment où elle va devoir faire face dans le monde à une concurrence de plus en plus redoutable. Quelle aide lui apportez-vous ?

Vos dégrèvements fiscaux sont illusoire, votre aide à l'expansion est purement verbale et, sur le marché financier, l'épargne se dérobe aux demandes légitimement exprimées par les producteurs pour leurs investissements car elle redoute, en prêtant à long terme, de perdre son capital et de voir son pouvoir d'achat diminué par la hausse des prix.

Comment n'aurait-elle pas cette crainte, étant donné les charges nouvelles que l'année 1965 imposera aux Français ?

Si l'on tient compte de l'accroissement des impôts nationaux et locaux, de l'augmentation des cotisations à la sécurité sociale, de l'augmentation des tarifs postaux, téléphoniques, de la S. N. C. F., c'est en réalité plus de dix milliards de francs nouveaux de plus qu'en 1964 qui, en 1965, seront décaissés et l'impôt sur le revenu n'aura jamais été plus lourd que l'an prochain.

Comment pouvez-vous imaginer, alors que vous donnez le mauvais exemple, que vous pouvez procéder à ces hausses de tarifs sans répercussions en chaîne ? Si l'État est, par nécessité, amené à élever le prix de ses services, pour quelles raisons refuserait-il de se rendre aux appels des paysans et des industriels dont les besoins sont tout aussi impératifs ?

Tout ce que vous pouvez espérer, c'est gagner un peu de temps, vivre quelques mois dans une situation économique précaire qui continuera à se détériorer mais trop insensiblement pour que le grand public s'en aperçoive, comme il arrive pour certaines maladies qui minent insensiblement le malade tout en lui accordant parfois quelque répit avant la crise fatale.

Le programme du Gouvernement se définissait ainsi : ni inflation, ni récession, et vous aviez demandé six mois de délai pour l'application de votre plan de stabilisation.

Un an s'est écoulé et nul ne sait quand ce plan arrivera à son terme. Vous l'avez reconnu vous-même en nous disant : le blocage disparaîtra le jour où il sera devenu inutile. Mais quand sera-t-il devenu inutile ? Vous n'en savez rien vous-même.

La vérité est que les faits l'ont emporté sur vos louables intentions. Nous continuons à vivre dans l'inflation et, sourdement, la récession commence. Le budget comptable que vous nous présentez et qui méconnaît totalement la volonté nationale de progrès économique ne peut qu'accélérer la crise qui se manifeste.

C'est toute l'économie française qui se trouve placée dans un état d'infériorité, c'est toute l'économie française dont l'avenir est en danger grave.

Nous tenions à prévenir l'opinion sur ce péril qui menace notre pays et qui est la conséquence d'une politique générale de dépenses inconsidérées qui dépasse largement les moyens de la France. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ballanger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Robert Ballanger.** Mesdames, messieurs, M. le ministre des finances nous a présenté hier avec le brio que nous lui connaissons, un brio un peu prolongé (*Soupires*), le budget de 1965.

Le Parlement, comme d'habitude, n'en a pas eu la primeur. C'est en ouvrant leur journal ou en regardant la télévision que députés et sénateurs ont été mis au courant des intentions gouvernementales. Il paraît que c'est la démocratie directe. C'est en tous cas pour le Gouvernement une solution agréable et facile. Aidé quelquefois par un compère qui se dit journaliste et lui pose des questions, le ministre — et souvent le Premier — péroré, affirme, manie les chiffres avec une dextérité digne d'un meilleur emploi. Les contradicteurs éventuels — ils sont nombreux — n'ont pas la parole. Ils n'ont que le droit de bouillir d'indignation devant leur petit écran.

Facile, oui, monsieur le ministre, mais ni très honnête ni très courageux, et en tout cas pas démocratique du tout. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et sur divers bancs.*)

Certes, nous avons aujourd'hui — un mois après — le droit de répondre, mais il faut convenir que le nombre des lecteurs du *Journal officiel* est hors de mesure avec celui des télé-spectateurs.

Vous avez, monsieur le ministre, présenté votre budget comme une victoire : le premier budget équilibré depuis Poincaré, avez-vous dit.

Une victoire, peut-être, mais pour qui et contre qui ?

Le Gouvernement auquel vous appartenez n'est pas au-dessus des classes, il prend parti dans l'affrontement de ceux qui travaillent et de ceux qui profitent du travail des autres.

Il est le gouvernement des banques et de la grande industrie, non seulement par les intérêts capitalistes que représente chacun des ministres — dont le Premier — mais par chaque acte, par chaque décision gouvernementale. Vous représentez non pas l'intérêt général des Français, mais l'intérêt particulier de quelques groupes financiers.

Quand vous parlez de victoire, c'est au compte de ces intérêts qu'il faut la porter, et c'est une victoire remportée sur la grande masse des Français qui travaillent.

M. le Premier ministre, quand il parle à la télévision, prend beaucoup de soin pour apparaître comme un distingué professeur de lettres, amoureux de poésie, et pour faire oublier le directeur de la banque Rothschild. Mais — chassé le naturel, il revient au galop — quand il est avec ses pairs, son raisonnement est aussi froid que celui d'un conseil d'administration.

Répandant, en juin dernier, à des questions posées par un journaliste de la revue *Entreprise*, il s'exprimait ainsi :

« Je suis, pour ma part, convaincu que les marges bénéficiaires des entreprises doivent être maintenues à un niveau satisfaisant. Je me refuse à prendre des attitudes démagogiques. Il est trop commode de s'indigner contre les profits des trusts. »

Il ajoutait :

« L'industrie française doit accentuer son effort pour réaliser des unités financières et industrielles plus importantes. Il faut aller vers des fusions, vers des ententes, vers des concentrations, de façon à donner à la France des entreprises de taille internationale. »

Autrement dit, que les trusts s'enrichissent, qu'ils absorbent les petites et les moyennes entreprises, c'est le vœu le plus cher du régime gaulliste.

Tels sont vos sentiments à l'égard du capital. Quant à ceux que vous nourrissez envers les travailleurs, nous les examinerons dans le détail au travers de votre budget. Mais les documents budgétaires et les travaux préparatoires du V<sup>e</sup> plan contiennent l'idée directrice du gaullisme. Comme un fil rouge, tout au long de vos documents, apparaît votre volonté de réduire la consommation des ménages, c'est-à-dire le niveau de vie des masses.

Vous enregistrez comme une victoire le fait — je vous cite — « que la consommation des ménages a cessé d'être l'élément le plus dynamique de l'expansion ».

Quant au rapport préparatoire pour le V<sup>e</sup> plan, en ce qui concerne les grandes options, on peut y lire :

« Cette évolution... » — la limitation de la progression annuelle des salaires — « ... correspond à l'inflexion du rythme prévu de la consommation des ménages. »

D'autre part, ce rapport prévoit dans ses grands titres le ralentissement de la croissance prévisible des prestations sociales, la hausse des prix des services publics, locaux et nationaux, l'augmentation de 35 p. 100 des dépenses militaires, lesquelles avaient déjà augmenté de 63 p. 100 entre 1960 et 1963.

Comme l'indique le projet de rapport, « le pays se trouve placé devant un choix politique fondamental, l'un des termes du choix étant un ensemble de mesures destinées à rendre la progression de la consommation privée compatible avec nos objectifs généraux de défense, de progrès et de solidarité nationale et internationale, l'autre étant une réduction de ces objectifs. »

Quand vous parlez de progrès, c'est, bien entendu, des profits capitalistes qu'il s'agit, comme le démontrent votre comportement et les résultats de votre politique.

Ainsi, plan de stabilisation 1963-1964, budget 1965, V<sup>e</sup> plan 1965-1970 sont là pour témoigner de votre choix politique : dépenses militaires accrues au détriment des biens d'équipement et de la consommation, renforcement de la puissance des monopoles et augmentation de leurs profits au détriment des masses laborieuses de la ville comme de la campagne.

Voyons maintenant le projet de budget pour 1965. Il s'établit à 97.714 millions de dépenses pour 97.706 millions de recettes.

Peut-être vaut-il mieux, monsieur le ministre, ne pas trop vous vanter d'avoir supprimé l'impôt. Les contribuables s'apercevront vite que c'est seulement dû à l'augmentation de la pression fiscale : cette année, 2.950 millions supplémentaires rien que pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

J'ai dit que les dépenses s'élevaient à 97 milliards de francs ; leur ventilation permet de juger l'orientation du Gouvernement : 25.527 millions pour le budget militaire, dont 20.800 millions avoués et 4.721 millions camouflés dans d'autres budgets, dont je tiens la liste à votre disposition. Encore est-il possible que j'en aie oublié !

Ainsi, 27,6 p. 100 des charges du budget de l'État sont des dépenses militaires, la part du budget de l'éducation nationale n'étant que de 16,9 p. 100.

Les crédits de paiement des dépenses en capital du ministère des armées sont en augmentation, officiellement, de 1.277 millions par rapport à 1964 ; ceux de l'éducation nationale n'augmentent que de 134 millions.

Les autorisations de programme prévues pour 1965 sont de 10.870 millions pour le ministère des armées et de 3.550 millions pour le ministère de l'éducation nationale, c'est-à-dire trois fois moins pour l'école que pour la guerre. Il est vrai que, malgré la situation dramatique de l'enseignement, qui met en cause l'avenir de notre jeunesse, vous constatez, sans émotion apparente, que le IV<sup>e</sup> plan n'a, sur ce point, été réalisé qu'à 91 p. 100.

Le budget des affaires culturelles représente 0,3 p. 100 du budget général ; celui de la santé publique, 2,40 p. 100, encore qu'il soit en augmentation par rapport à l'année précédente.

Nous aurons l'occasion de revoir tout cela dans le détail au moment de la discussion des fascicules budgétaires, mais ces quelques exemples illustrent très bien, à mon avis, l'orientation de la politique gaulliste.

Parlons maintenant des recettes.

Le Gouvernement, avez-vous dit, monsieur le ministre, a voulu réaliser un effort de détente fiscale. Force m'est de constater que vous êtes un humoriste, mais que vous pratiquez un humour que ne goûteront certainement pas les contribuables. A moins que vous n'ayez pris pour exemple ce ministre des finances de la III<sup>e</sup> République — horrible référence ! — personnage pittoresque mais démagogue, qui prétendait demander plus à l'impôt et moins au contribuable ! Car enfin, en ce domaine, il faut parler chiffres.

Où ou non les évaluations proposées pour 1965, en ce qui concerne les recettes fiscales, sont-elles en augmentation de près de 11 milliards sur 1964, 11 milliards pris dans la poche des contribuables et, nous le verrons tout à l'heure, dans celle des plus pauvres ?

Cette augmentation de la pression fiscale est d'ailleurs une constante de votre politique. J'ai dressé un bilan de la fiscalité sous le régime gaulliste. Il me semble éloquent. Il s'agit des évaluations proposées par la loi de finances en 1959 — c'était le premier budget gaulliste, édicté par ordonnance — et par celle du budget 1965.

Les estimations du produit de l'impôt général sur le revenu ont été respectivement de 15.350 millions pour 1959 et de

25.172 millions pour 1965, accusant une augmentation des rentrées fiscales, sur ce poste, de 63,9 p. 100.

Le produit de l'impôt sur la consommation sera passé de 34.021 millions en 1959 à 62.375 millions en 1965, marquant une progression de 83,3 p. 100.

En 1959, le nombre des chefs de famille assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques était de cinq millions environ ; il est aujourd'hui de sept millions, soit deux millions de contribuables en plus.

A ce sujet, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse. L'année dernière, contestant les chiffres — cependant exacts, les événements l'ont montré — que j'avais cités concernant l'augmentation du nombre des assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, vous aviez déclaré, monsieur le ministre :

« Je voudrais simplement ajouter un chiffre à ce déluge. J'ai indiqué souvent à l'Assemblée nationale que 1961 est la seule année de l'histoire fiscale française pendant laquelle le nombre des salariés assujettis à la surtaxe progressive a diminué ».

Voici les chiffres : en 1960, il y avait 4.307.000 salariés assujettis à l'impôt général sur le revenu des personnes physiques ; en 1961, 4.916.000, soit 609.999 de plus.

Un seul chiffre, avez-vous dit, monsieur le ministre : le malheur, c'est qu'il était faux !

Enfin, si l'on compare le total des recettes fiscales prévues par la loi de finances pour 1959 et celles qui sont envisagées par la loi de finances pour 1965, on constate que ce chiffre passe de 51.526 millions à 91.710 millions de francs, soit une augmentation de 77,9 p. 100 de la masse des impôts.

Avouez, monsieur le ministre, que, pour une politique d'allègement fiscal, c'est assez réussi ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Mais peut-être faut-il pousser l'analyse plus loin...

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Je le crois.

**M. Robert Ballanger.** Monsieur le ministre, si vous contestez mes chiffres, je suis à votre disposition pour en discuter.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Voulez-vous, en effet, me permettre de vous interrompre, monsieur Ballanger ?

**M. Robert Ballanger.** Volontiers.

**M. le président.** Avec l'autorisation de l'orateur, la parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Les chiffres que vous avez cités constituent — ce n'était sans doute pas votre intention — la démonstration du fait que le niveau de vie réel des Français a augmenté sous la V<sup>e</sup> République.

**M. Robert Ballanger.** Nous y viendrons, monsieur le ministre.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** En effet, vous avez indiqué que, pour un certain nombre d'impôts, les uns progressifs mais les autres proportionnels, les recettes fiscales avaient sensiblement augmenté de 1959 à 1963.

On sait que la hausse des prix survenue dans l'intervalle est, d'après vos propres déclarations, de l'ordre de 20 p. 100. Si, pour les impôts proportionnels, les rentrées sont supérieures à 20 p. 100, c'est que la différence provient de l'accroissement du niveau de vie ou de l'activité des Français, et à cet égard je m'en réjouis. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

**M. Robert Ballanger.** Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous renvoyer à vos propres chiffres. Dans le fascicule que vous nous avez fourni et qui concerne les comptes de la nation pour 1963 et pour 1964, vous constatez vous-même que la progression des rentrées fiscales est proportionnellement plus importante que la progression du revenu national brut.

C'est vous qui le dites, ce n'est pas moi. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Où ou non, l'avez-vous écrit ? Si vous ne me répondez pas, c'est que vous ne le pouvez pas.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Je ne refuse pas le dialogue.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Votre propos n'infirme en rien le mien. J'ai tenu à préciser qu'il y avait, dans notre régime fiscal, des tarifs proportionnels et des tarifs progressifs. J'ai expliqué longuement qu'effectivement certaines rentrées fiscales progressaient plus vite que les revenus. Mais, dans votre démonstration, vous avez parlé des impôts proportionnels. A partir du moment où leur rendement est plus rapide que la hausse des prix, cela signifie bien une hausse des revenus réels.

**M. Robert Ballanger.** Nous allons y revenir.

Il conviendrait peut-être, disais-je, de pousser l'analyse plus loin pour montrer que non seulement votre fiscalité est galopante mais qu'elle est dirigée contre les contribuables modestes, et je vais par là vous répondre.

D'abord, la part des impôts de consommation, les plus injustes, vous l'avez reconnu vous-même, ne cesse d'augmenter. Du point de vue de la classification économique, elle était de 66 p. 100 de l'ensemble des recettes fiscales de l'Etat — je dis bien de l'Etat — en 1959; elle est de 68 p. 100 pour 1965.

La part de l'impôt sur la fortune reste stable et plafonne à 4,5 p. 100. Vous ne pouvez évidemment pas mécontenter vos parents et vos amis!

Mais le plus significatif est l'évolution comparée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. C'est une comparaison qui mérite toute votre attention.

Le budget de 1959, le premier budget gaulliste, évaluait le rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à 8.750 millions. Le projet de budget pour 1965, dernier en date, l'évalue à 16.350 millions, soit une augmentation de 86,8 p. 100. Par rapport à 1964, l'augmentation est de 16,2 p. 100.

Cette augmentation du rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est supportée pour une grande part par les salariés. En effet, en 1959, la part de l'impôt sur les traitements et salaires était, dans cette imposition, de 3.981 millions; elle sera, en 1964, de 6.341 millions, soit 59,2 p. 100 en plus. En dépit de vos affirmations les plus optimistes, vous ne pouvez prétendre que le niveau de vie a augmenté de 59 p. 100 depuis 1959. Par conséquent, cette augmentation de la fiscalité n'a rien à voir avec une quelconque augmentation du niveau de vie des salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Certes, il est difficile d'y voir clair avec les indices que vous manipulez, il faut bien le dire, très souvent; qu'ils soient de 179, de 259 ou de 250 articles, ils ne reflètent que très imparfaitement l'augmentation du coût de la vie.

C'est ainsi que les loyers, dont le taux atteint couramment 200 à 300 francs par mois et, hélas! plus de 500 francs dans les immeubles construits par les sociétés privées, n'entrent que pour 3,3 p. 100 dans le budget-type, alors qu'ils représentent souvent plus de 30 p. 100 du salaire du locataire.

Le décret du 27 juin 1964, en majorant à la fois les valeurs locatives des appartements jusqu'à la catégorie 2 et les loyers du dernier semestre, en revalorisant les éléments d'équipement, aboutit à des augmentations de loyer allant de 20 à 40 et parfois même à 100 p. 100.

Il est vrai que M. Vallon, notre rapporteur général, trouve que ce n'est pas suffisant puisqu'il demande la liberté de tous les loyers et la suppression du maintien dans les lieux.

Mais, même avec les statistiques ministérielles, faites cependant à vos mesures, on constate que le niveau de vie est resté en général à peu près stationnaire. Il a diminué dans beaucoup de villes de province où le S. M. I. G., qui sert de référence, était, pour la zone zéro, en 1959, de 156 francs et, au 1<sup>er</sup> juillet 1963, de 188 francs, soit une augmentation de 20 p. 100 seulement. Les conditions d'existence ont été améliorées là où la bataille ouvrière a été assez forte pour arracher des augmentations de salaires, contre le patronat et contre vous; mais le Gouvernement ne peut tout de même pas avoir le front de porter ces augmentations à son crédit!

La fonction publique, à qui vous prétendez refuser toute mesure de rattrapage, a pris un retard considérable: 8 p. 100 au minimum pour la fonction publique, 9 p. 100 pour les mineurs, 12,4 p. 100 pour les cheminots.

L'augmentation du coût de la vie, depuis 1959, est, d'après les chiffres officiels, d'environ 30 p. 100; d'après ceux des organisations syndicales — beaucoup plus près de la vérité — de 40 à 42 p. 100.

Vous indiquez dans vos documents budgétaires que l'augmentation des salaires horaires, depuis cette date, est en moyenne de 36 p. 100. Mais, hélas! beaucoup de salaires, notamment en province, sont restés très en-dessous de cette augmentation. Encore faut-il compter avec la diminution du nombre d'heures hebdomadaires de travail dans certaines industries: automobiles, textiles, constructions navales, etc., qui vient réduire considérablement le montant des salaires.

Le Conseil économique a, le 25 février 1964, caractérisé ainsi la situation:

« Au total, le pouvoir d'achat des revenus salariaux ou mensuels, exprimé en fonction de l'indice officiel des 250 articles, n'a que faiblement progressé depuis 1957. Exprimé en fonction des indices et des budgets syndicaux, il reste inférieur à ce même niveau. Cette évolution se situe dans le contexte économique d'une augmentation importante de la production. Par ailleurs, il faut rappeler que le IV<sup>e</sup> plan prévoyait une augmentation du pouvoir d'achat de plus de 4 p. 100 par an. »

Ainsi, le Conseil économique constate que, dans le meilleur des cas, le niveau de vie est resté stationnaire, malgré l'augmentation de 25 p. 100 de la production nationale. C'est la preuve que les travailleurs, eux, n'ont pas bénéficié des fruits de l'expansion résultant de leur travail.

L'augmentation du rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques n'est donc pas dû au relèvement des conditions d'existence de la grande masse des salariés, mais à une pression fiscale plus grande sur des contribuables à revenus réels constants ou même en diminution. Cette constatation est confirmée par les chiffres produits dans vos documents budgétaires, puisque vous annoncez vous-même que les impôts représentent, en 1965, 26,8 p. 100 de la production nationale, contre 25,9 p. 100 en 1963.

Voilà pour la situation globale. Je voudrais maintenant examiner la situation particulière de quelques contribuables.

Prenons par exemple le cas de M... je ne dirai pas Dupont — pour ne pas raviver des souvenirs douloureux à certains de nos collègues U. N. R. (*Sourires*) — mais disons Durand. M. et Mme Durand sont employés dans une industrie mécanique et électrique; le mari gagne 700 francs par mois, l'épouse 500; ils ont deux enfants. En 1959, après déduction des frais professionnels, leur revenu imposable s'établissait à 11.016 francs, soit 3.672 francs par part. Ils ont payé au titre de la surtaxe progressive, y compris le dixième du fonds national de solidarité, 514 francs 10. Ils m'ont montré, il y a quelques jours, leur feuille d'impôt pour 1964. Ils ont bénéficié depuis 1959 de l'augmentation de 45,8 p. 100 que vous envisagez vous-mêmes dans les prévisions du plan, et ont déclaré un montant de salaires de 20.995 francs. Après déduction des frais professionnels et de l'abattement spécial et compte tenu de la réduction d'impôt de 5 p. 100, il leur est réclamé 948 francs d'impôts, ce qui représente, par rapport à ce qu'ils avaient payé en 1959, 434 francs de plus, soit une augmentation de 84,4 p. 100, alors que leurs salaires, je le répète, n'ont augmenté que de 45,8 p. 100.

J'ai demandé à un spécialiste de ces questions fiscales de calculer l'impôt qu'ils devront payer en 1965. Compte tenu de la progression moyenne prévue par vous de 9 p. 100 des revenus imposables, on peut considérer que leurs salaires déclarés subiront une hausse moyenne de 7,6 p. 100 et atteindront 22.590 francs. En appliquant le nouveau barème que vous proposez, l'impôt s'établira au chiffre de 1.059 francs, soit 111 francs de plus qu'en 1964. Autrement dit, l'impôt aura augmenté de 11,7 p. 100, alors que leurs salaires n'auront augmenté que de 7,6 p. 100.

Par conséquent, ne dites pas que la pression fiscale a diminué, ni en gros, ni en détail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Permettez-moi de prendre un deuxième exemple. Il s'agit d'un jeune ménage ayant un enfant. Seul le mari travaille, dans les industries alimentaires. Son revenu imposable s'élevait en 1959 à 6.473 francs; en application du barème applicable à l'époque, ce ménage n'a pas cotisé à l'impôt sur le revenu en 1960.

Si on lui applique pour 1963 le taux d'augmentation que vous prévoyez dans les salaires des industries alimentaires — 34,3 p. 100 — ce jeune ménage devra payer cette année 125 francs d'impôt. Par conséquent, avec un revenu réel constant, son impôt sur le revenu aura augmenté de 125 francs.

En 1965, si on applique votre nouveau barème au salaire calculé en fonction de vos propres prévisions d'augmentation, son revenu imposable s'élèvera à 9.169 francs et il paiera 194 francs d'impôt, soit 69 francs de plus que l'année précédente — ce qui représente 55 p. 100 d'augmentation d'impôt — alors que son salaire n'aura augmenté que de 6,8 p. 100.

Voilà à quoi aboutit la modification que vous nous présentez! S'il est vrai que certains contribuables bénéficieront de quelques allègements, ces derniers seront hors de proportion avec les augmentations considérables enregistrées ces dernières années. Les deux millions de contribuables nouveaux assujettis depuis 1959 ne seront pas exonérés.

Les gros revenus, au contraire, jouissent de votre générosité. Il faut d'abord constater qu'un peu plus de 15.000 contribuables seulement avouaient, en 1961, un revenu supérieur à 100.000 francs par an, ce qui semble bien peu eu égard à certains signes extérieurs de richesse. De plus, vous proposez de baisser de 1,50 p. 100 le taux de l'imposition pour les plus gros revenus!

Examinons maintenant la progression, si j'ose employer cette expression, de l'impôt sur les sociétés. C'est un fait que leurs bénéfices n'ont cessé de croître, comme le souhaite M. le Premier ministre. La revue *Entreprise*, déjà citée, publiait il y a quelques mois, les chiffres suivants: pour les 500 premières sociétés françaises les bénéfices nets avoués, qui ne représentent cependant qu'une faible partie des bénéfices réels, avaient progressé de 69,2 p. 100 en 1962 par rapport à 1958.

Pour donner un aperçu des privilèges fiscaux dont bénéficient les entreprises capitalistes, j'ajoute seulement que la même revue a constaté que pour 396 entreprises choisies parmi les 500 premières, les bénéfices bruts, c'est-à-dire avant amortissement et provisions de l'année 1962, atteignent, déduction faite de l'impôt sur les sociétés, 8.360 millions de francs; les bénéfices nets déclarés n'atteignent que 1.870 millions de francs; soit un peu moins du quart des bénéfices réels!

Malgré cette fraude officielle et organisée, l'évolution de l'impôt sur les sociétés demeure caractéristique. La loi de finances de 1959 prévoyait un rendement de 5.550 millions de francs, celle de 1963 de 7.350 millions de francs, soit une augmentation de 30 p. 100 pour une progression des bénéfices avoués allant de 70 à 80 p. 100 dans les trois dernières années seulement.

La comparaison entre le traitement réservé par le régime aux sociétés capitalistes, d'une part, et aux salariés, d'autre part, montre que nous n'avons pas tort quand nous disons que vous êtes le Gouvernement des monopoles.

Ajoutons que les prélèvements sur les bénéfices provenant des marchés relatifs à la force de dissuasion restent évalués à un million de francs pour 1965, comme en 1964, alors que les sociétés travaillant pour la force de frappe réalisent des super-bénéfices de plus en plus considérables.

Et ce n'est pas la ridicule augmentation proposée en faveur des personnes âgées : vingt-sept centimes par jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier et cinquante-quatre centimes à partir du 1<sup>er</sup> juillet, qui fera oublier les cadeaux royaux consentis aux milliardaires.

Il reste que vivre avec 4,57 francs ou 4,84 francs par jour pose un problème insoluble et que ces chiffres restent toujours très en dessous de la revendication légitime des vieux de France: trois mille francs par an, ou même de la proposition de la commission Laroque fixant, en 1962, le minimum indispensable à chaque personne âgée à 2.400 francs. Vous ne prenez même pas en considération la proposition minima de cette commission qui était, je le rappelle, de 2.200 francs pour 1965.

Ce n'est pas ainsi, monsieur le ministre, que, selon votre formule excellente, mais hélas ! creuse, vous arracherez les vieux du « servage des difficultés matérielles ».

Ainsi, le budget souligne avec force une situation déjà connue par les masses laborieuses qui la subissent. La politique du Gouvernement gaulliste est lourde de conséquences pour la population laborieuse, et bénéfique au-delà de toute espérance pour les milliardaires.

Ce n'est pas seulement la forme du Gouvernement autoritaire, ses méthodes antidémocratiques, c'est le fond même de sa politique qui est résolument antisocial et contraire aux intérêts du plus grand nombre de Français et par conséquent, de la France.

Certes le pouvoir autoritaire et personnel, la conception monarchique du régime instauré par la Constitution de 1958 sont un précieux atout entre les mains des monopoles pour faire régner leur loi. La présence sur ces bancs, grâce à une loi électorale inique d'une majorité inconditionnelle, minorité dans le pays, fait le reste. (*Murmures sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Pourquoi les murmures que j'entends, alors qu'il s'agit d'une constatation d'évidence ?

Mais c'est aussi le contenu de classe de la politique gaulliste qu'il faut changer fondamentalement en même temps que la forme antirépublicaine des institutions. La France est dirigée aujourd'hui par les monopoles au profit exclusif des grandes féodalités financières. Le peuple tout entier en pâtit. Ce qu'il faut à la France, c'est une politique fondée sur les intérêts présents et futurs de l'immense masse du peuple travailleur, et qui concorde exactement avec l'intérêt de la nation.

La volonté d'un changement politique grandit dans le pays mais c'est d'un changement réel, efficace, profond qu'il s'agit. Pour obtenir ces changements nécessaires, le rassemblement des forces démocratiques doit s'effectuer sans exclusive autour d'un programme adopté en commun, comme le propose notre parti.

Certes il se trouve encore des hommes à qui les événements n'ont rien appris, qui s'attardent encore à échafauder des combinaisons périmées appartenant à un passé que notre peuple ne veut plus revoir. Ce n'est pas par de telles formules, ni par l'alliance avec des hommes de la réaction, que passe le chemin qui mène à une démocratie authentique, mais au contraire par l'union de tous les républicains.

Par exemple, un gouvernement authentiquement républicain, au service de l'ensemble des Français et non de celui de quelques privilégiés, pourrait soumettre au Parlement un budget tout différent de celui qui nous est présenté et d'abord, en faisant des coupes sombres dans les dépenses militaires, en supprimant les crédits pour la dispendieuse force de frappe et en les employant à des œuvres de paix.

Priorité pourrait être ainsi donnée à la construction d'écoles et de logements, ce qui n'est pas le cas dans votre budget

puisque les autorisations de programme — mesures nouvelles — pour la construction tombent de 3.590 millions de francs en 1964 à 3.350 millions de francs en 1965.

Un tel gouvernement pourrait procéder à une réforme fiscale démocratique. Sur ce point, nous avons déposé une proposition de loi, distribuée sous le numéro 926, qui aurait le triple avantage de procurer des ressources nouvelles à la nation, de diminuer la charge fiscale des petits et moyens contribuables et de faire payer les grosses sociétés.

Par notre texte, nous proposons l'institution d'un véritable impôt général et progressif unique sur le revenu global des personnes physiques se substituant à l'actuel impôt sur le revenu des personnes physiques et à l'actuelle taxe complémentaire. Cet impôt serait fondé sur les principes suivants :

Premièrement, l'abattement à la base serait au moins égal au montant du S. M. I. G. tel qu'il devrait être fixé sur la base du budget type de la commission supérieure des conventions collectives, soit présentement 5.250 francs. Le montant de l'abattement à la base serait multiplié par un coefficient variant en fonction de la situation des familles des contribuables.

Deuxièmement, les taux et la progressivité seraient aménagés de telle sorte que l'impôt n'atteigne qu'avec mesure et équité les petits et moyens revenus et frappe les gros revenus.

Troisièmement, les salaires, traitements et pensions et revenus assimilés, après déduction pour frais professionnels, ne seraient pris en compte, dans les bases d'imposition et dans certaines limites, qu'à concurrence de 30 p. 100 de leur montant.

Nous réclavons également la transformation de l'impôt sur les sociétés en un impôt progressif et applicable aux profits réels des sociétés. Cela signifie la suppression des privilèges légaux des grandes sociétés capitalistes tels que les provisions, les amortissements — autres que ceux pratiqués à des taux normaux sur le prix d'achat ou de revient des éléments amortissables — les régimes d'exception concernant les plus-values, le régime de faveur des rémunérations des dirigeants de sociétés.

Nous proposons l'institution d'un impôt annuel et progressif sur les fortunes des personnes physiques et les patrimoines des sociétés supérieurs à 400.000 francs.

Nous demandons une réforme profonde des impôts indirects comportant : la suppression des taxes uniques sur les vins, les cidres et la viande; le remplacement de la taxe sur la valeur ajoutée aux taux de 20 et 25 p. 100 par une taxe unique globale à la production au taux de 10 p. 100 due par les seuls producteurs ou fabricants à l'exclusion des artisans. La taxe unique globale à la production s'appliquerait sans aucune déduction au titre des investissements et des frais généraux des entreprises. Seraient exonérés de cette taxe les produits de large consommation tels que le sucre, les confitures, le chocolat, le savon, le charbon, les vêtements et chaussures de travail, ainsi que les produits pharmaceutiques.

Nous réclavons l'obligation pour toutes les sociétés de capitaux et groupes financiers de publier leur bilan, et le contrôle démocratique de l'imposition par l'affichage en mairie des revenus supérieurs à 50.000 francs.

Au lieu de plans tels que ceux mis en œuvre par le pouvoir personnel et qui ne sont rien d'autre que des instruments destinés à renforcer la domination des monopoles capitalistes, un Gouvernement démocratique prendrait des mesures de planification qui auraient au contraire pour effet de réduire la puissance des trusts et d'assurer le développement de l'économie au profit de la nation tout entière.

Cette politique permettrait de donner satisfaction aux revendications de toutes les couches sociales aujourd'hui sacrifiées au grand capital. Elle permettrait en particulier d'augmenter les salaires, traitements, pensions et retraites ainsi que les rentes viagères. On pourrait aussi faire droit à l'exigence légitime des paysans d'obtenir pour leurs produits un prix rémunérateur.

C'est à cette politique que nous entendons œuvrer de toutes nos forces.

La discussion budgétaire, quelque formelle qu'elle soit, nous servira à dénoncer la nocivité du pouvoir gaulliste, à défendre les intérêts et les aspirations de la France laborieuse et à formuler les propositions concrètes dont l'application par une majorité républicaine serait, selon nous, de nature à améliorer pour le présent la situation des Français et à leur préparer un avenir de liberté, de prospérité et de paix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Duffaut. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Henri Duffaut.** Mesdames, messieurs, ce débat budgétaire s'ouvre sous le signe des jeux olympiques. Hier, M. le ministre des finances a couru le marathon; aujourd'hui, nous entreprenons la course contre la montre.

La présentation du budget constituait autrefois, dans la vie du Parlement, un acte solennel. Aujourd'hui, ces temps sont

révolus : il est donné en première représentation à la télévision. Encore heureux que le Parlement soit informé de son contenu !

Ce système de démocratie directe se passe de toutes appréciation supplémentaire. Il serait en effet outrepassant d'espérer qu'un Gouvernement impartial aurait pu, après son exposé, concéder le petit écran à l'opposition en vue d'une information contradictoire et, par conséquent, objective des auditeurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Il n'en a pas été ainsi et cela montre bien que le respect affiché pour l'opinion publique est un véritable leurre.

En réalité, comme l'écrivait il y a quelques jours dans *Le Monde*, M. Maurice Duverger, il s'est agi simplement d'une mise en condition de l'opinion publique. Ainsi, se trouve systématiquement poursuivi l'abaissement du Parlement : ses attributions sont transférées à une technocratie anonyme et irresponsable dont les décisions sont prises sans que les parlementaires, représentants des intérêts du pays, puissent sérieusement exercer leur contrôle.

Au mois de juin dernier, lors de la discussion des questions orales sur la politique économique et financière et sur les résultats du plan de stabilisation, et hier encore, vous avez, monsieur le ministre des finances, posé différentes questions. Vous avez d'abord demandé s'il fallait faire un plan de stabilisation. A cette première question vous avez, bien entendu, répondu affirmativement et presque avec satisfaction. Nous aurions souhaité vous entendre poser la question de savoir pourquoi il fallait faire un plan de stabilisation. Sur ce point vous avez été beaucoup plus discret et beaucoup plus vague.

Il est en effet difficile quand on a la responsabilité de la politique d'un pays depuis plus de six ans, de faire remonter les causes de l'inflation actuelle à l'ancien régime. Il est désagréable de reconnaître que les majorations de dépenses décidées à la fin de 1962, en un automne électoral, justifiées certes dans leur principe, parfois insuffisantes dans leur montant, constituent précisément une des causes essentielles de l'inflation, parce qu'elles n'ont pas trouvé leur compensation dans une réduction correspondante des dépenses imprudentes.

Vous avez ensuite posé une deuxième question : le plan de stabilisation a-t-il réussi ? Et, bien entendu, vous avez répondu affirmativement. Mais si ce « plan de six mois », qui entre aujourd'hui dans sa deuxième année, a si parfaitement réussi, pourquoi est-il poursuivi sans adoucissement et avec la même rigueur sans que l'on entvoie encore quand et comment on pourra en sortir ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et sur divers bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

Hier encore, vous avez consacré une part importante de votre exposé à l'évolution, selon vous satisfaisante, du niveau des prix. Notre satisfaction est celle du malade qui passe d'un état de crise aiguë à un état de crise chronique ; la hausse de nos prix demeure sensiblement égale à celle des grands pays industriels européens et elle est très supérieure à celle des États-Unis. Je veux d'ailleurs remercier l'un des leaders de l'opposition, M. le rapporteur général Vallon (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) d'avoir bien voulu souligner que depuis 1958, les prix avaient augmenté au moins autant que de 1953 à 1957.

Fait plus grave, ce relatif retour à la santé n'est pas la conséquence de la reconquête d'un équilibre naturel, mais principalement le résultat d'une contrainte qu'on ne saurait ériger en ligne universelle et permanente. Vous fermez les yeux devant la hausse des prix de revient ; vous ignorez volontairement le problème des prix agricoles, ce qui vous conduit à accepter un conflit avec le monde paysan dont la revendication justifiée n'est contestée que parce que sa satisfaction s'inscrirait dans les indices.

L'analyse de l'indice des prix démontre d'ailleurs que ses variations traduisent imparfaitement leur mouvement, et je ne reviendrai pas sur les propos de M. Ballanger lorsqu'il soulignait qu'une augmentation de 5 p. 100 d'un loyer représentant fréquemment pour un ménage le cinquième de ses dépenses, c'est-à-dire près de 1 p. 100 de ses dépenses, ne s'exprime que par une variation d'indice de moins de 2 p. 1000.

On a également oublié de nous dire que la consommation des ménages porte non pas sur 259 mais sur un milliard d'articles. L'indice ignore les variations de prix de ce milliard d'articles, mais le consommateur, qui les subit, ne les ignore pas. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste et du rassemblement démocratique.)

C'est pourquoi il n'est pas encore persuadé que la hausse des prix ne soit que de 2 ou 3 p. 100.

Ce consommateur est parti en vacances l'été dernier. En juin, vous lui aviez affirmé que, par rapport à l'année 1963, les prix dans les hôtels et les restaurants ne varieraient pas. Or si l'opération vacances a donné, paraît-il, des résultats très intéres-

sants en ce qui concerne la location des matelas pneumatiques et des parasols, en revanche, les prix dans les restaurants et les hôtels ont, d'une année sur l'autre, augmenté en moyenne de 10 p. 100, pour des motifs d'ailleurs indépendants le plus souvent de la volonté de leurs exploitants, car ils ont leur source dans l'augmentation des charges et des prix de revient. Je ne pense pas que M. Anthonioz me démentirait sur ce point.

Le résultat de cette opération vacances est, pour l'hôtellerie française, une des plus médiocres saisons qu'elle ait jamais connues. Les touristes étrangers considèrent notre pays comme un pays de transit. Par millions, les Français ont franchi les Alpes, le Rhin ou les Pyrénées, apportant aux balances des comptes étrangères un excédent très appréciable. Or le tourisme s'inscrit aujourd'hui et s'inscrira davantage encore demain au premier rang des grandes activités économiques. Sa dégradation est donc préjudiciable à notre économie dont vous affirmez pourtant qu'elle connaît une croissance élevée et, de surcroît, d'une grande régularité.

Nous voudrions partager votre optimisme. C'est malheureusement impossible. Il est vrai que des industries de base telles que les industries chimiques, l'industrie métallurgique — après une période de stagnation prolongée — connaissent une certaine progression ; mais celle-ci s'inscrit dans un cadre mondial, elle est d'ailleurs beaucoup plus marquée dans la plupart des grandes nations industrielles.

En revanche, la production des biens d'équipement reste à un niveau au-dessous duquel il est difficile de descendre.

Quant aux industries de consommation, certaines connaissent une période difficile. Les statistiques de l'industrie automobile et des grands magasins en portent un éloquent témoignage.

L'indice de la production de l'I. N. S. E. E. n'a que peu varié depuis janvier. Au cours du premier semestre, il a seulement progressé de 0,73 p. 100 alors que bien d'autres pays — notamment le Japon, l'Allemagne et les États-Unis — connaissent une expansion exceptionnelle sans inflation, bien qu'elle soit étroitement associée à une augmentation de la consommation.

**M. Félix Kir.** Dans d'autres pays aussi !

**M. Henri Duffaut.** C'est exact, mon cher collègue. Je vous en donne acte bien volontiers.

Cette évolution n'est pas satisfaisante ; pas plus que ne l'est celle du niveau de l'emploi et des salaires.

Nous entrons dans la période où les générations nombreuses de l'après-guerre vont se présenter sur le marché du travail. Il faudra, au cours des prochaines années, créer des centaines de milliers d'emplois, ce qui exige le développement des entreprises existantes, la création d'affaires nouvelles.

Pour le moment, nous enregistrons dans le secteur privé des fermetures d'entreprises, des réductions d'horaires entraînant parfois une réduction des salaires. Dans l'ensemble, cependant, depuis deux ans, la distorsion entre les salaires privés et les salaires publics ne cesse de s'accroître.

C'est une situation sérieuse qui, à terme plus ou moins rapproché, porte en germe des conflits sérieux analogues à ceux que vous n'avez pas su, ou voulu, prévenir au début de l'année 1963.

L'évolution des salaires est peu satisfaisante. Celle des échanges extérieurs ne l'est pas davantage. Pendant les huit premiers mois de l'année, avec les pays hors de la zone franc, nos importations ont été couvertes à 86 p. 100 par nos exportations, contre 92 p. 100 dans la période correspondante de l'année précédente. Ce résultat est dû à la croissance rapide des importations qui ont augmenté de 27 p. 100 par rapport à cette période, tandis que les exportations se développaient seulement au rythme de 14 p. 100.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de rappeler que l'un des objectifs principaux du plan de stabilisation était d'obtenir un ralentissement de l'importation des biens de consommation, c'est-à-dire un résultat exactement inverse.

Certes, vous avez fait état d'une certaine amélioration aux mois de juin et de juillet, mais elle n'a pas été confirmée, aussi bien par les résultats du mois d'août que par ceux du mois de septembre. De caractère saisonnier, elle se situe à un niveau nettement inférieur à celui de l'année précédente.

Je ne reviendrai pas avec une aussi grande précision qu'il y a quelques mois sur le déséquilibre de nos échanges avec les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne et la plupart des grands pays industriels. Je n'insisterai pas davantage sur le développement aussi constant que fâcheux des importations de produits manufacturés, sur l'indigence manifeste et confirmée de nos voutes de biens d'équipement.

Le déficit du commerce extérieur a augmenté. Vous affirmez que la détérioration intervenue en 1963 a été freinée en 1964. Il n'en est rien ; elle s'est aggravée.

Vous affirmez qu'elle sera enrayerée en 1965. Vous avez formulé exactement le même pronostic l'année dernière pour 1964.

A une balance commerciale en déséquilibre correspond aujourd'hui une balance des comptes qui, depuis plusieurs semaines, est à peine équilibrée. Telle est la conjoncture économique dans laquelle vous présentez le budget de 1965.

Quel est le contenu de ce budget ? Quelle impression donne-t-il ? L'impression donnée est celle d'une certaine neutralité. Cette absence de caractère, cette neutralité ne sont pas compensées, à moins qu'elles soient expliquées par la publicité tapageuse qui lui a été donnée.

Vous trouvez vos principales satisfactions dans l'équilibre retrouvé, dans la concordance — d'ailleurs relative — de l'accroissement de la masse budgétaire et du produit national brut.

Nous ne chanterons pas les vertus du déséquilibre budgétaire, car nous l'avions condamné, mais nous observerons que la masse budgétaire s'est accrue de 1961 à 1963 beaucoup plus vite, peut-être deux fois plus vite en 1963, que le produit national brut. Cela signifie que les budgets antérieurs se sont inscrits sous le signe de la facilité et que la nécessité de la rigueur financière n'a été ressentie que très récemment. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, communiste et du rassemblement démocratique.*)

**M. Félix Kir.** Il faudrait en dire carrément la cause !

**M. Henri Duffaut.** Nous y viendrons.

Certes, il y a quelques ombres à ce tableau d'équilibre, telles que la situation assez difficile de certaines entreprises publiques, le déficit des régimes sociaux car, même si la législation sociale n'introduit pas de nouveaux avantages, sa simple application semble devoir conduire ces régimes sociaux à une progression des dépenses excédant fortement les recettes apportées par les cotisations.

Quoi qu'il en soit, nous vous donnons acte de cet équilibre, peut-être même de ce suréquilibre. Nous y reviendrons dans quelques instants.

En fait, cet équilibre est une confirmation et non un fait nouveau car la situation réelle du budget de 1964 en est très proche. L'équilibre du budget de 1965 est dû à une forte progression des recettes car si le volume budgétaire ne croît que de 7 p. cent, les recettes progressent de 11 milliards 65 millions de francs, soit 12,7 p. cent. La charge fiscale s'accroît ainsi trois fois plus vite que n'augmentera le produit national brut.

Les allègements fiscaux représentent moins de 7 p. mille du budget. Encore n'est-il pas exclu que, sous leur trompeuse apparence, les dispositions contenues dans les articles 11 et 12 ne réduisent très sensiblement la portée de ces allègements. La pression fiscale n'est pas arrêtée, elle est à peine freinée.

Quelques chiffres donnent une idée de l'insignifiance de ces allègements : trente millions de francs en raison des modifications de la limite de la décote, quinze millions en faveur des personnes âgées. Si aucune atténuation de la taxe complémentaire n'est prévue en faveur des commerçants, les allègements à ce titre représenteront cinquante-cinq millions pour les artisans lourdement atteints cette année par la révision de leurs forfaits.

Il eut été plus juste de leur réserver un traitement aussi favorable qu'aux porteurs de valeurs mobilières. Il n'en aurait coûté que quarante-cinq millions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Henri Duffaut.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Là aussi, il y a certainement un point de fait qui vous a échappé.

La réduction de la taxe complémentaire pour les artisans est applicable aux revenus de 1964, c'est-à-dire à l'impôt qu'ils paieront en 1965.

L'exonération de la taxe complémentaire sur les revenus des valeurs mobilières ne s'appliquera qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1965. Elle n'affectera donc pas les revenus de 1964. Elle se répercutera sur l'impôt payé en 1966.

**M. Henri Duffaut.** Ce qui ne m'avait pas échappé, monsieur le ministre, c'est que, par le jeu du relèvement des forfaits des artisans, vous avez rattrapé, et bien au-delà, les cinquante-cinq millions de francs de dégrèvement que vous consentez en leur faveur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, communiste et du rassemblement démocratique.*)

S'ils avaient bénéficié du même traitement que les porteurs de valeurs mobilières, ces modestes travailleurs auraient vu dans ce geste une marque d'intérêt de la part du Gouvernement...

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Ils l'y ont vu.

**M. Henri Duffaut.** Je n'en suis pas certain.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Ils me l'ont dit.

**M. Henri Duffaut.** Le Gouvernement se doit, en effet, de nous proposer, dans un délai rapproché, une nouvelle définition fiscale de cet artisanat qui est actuellement, dans de nombreux départements, l'unique ou la principale expression de la vie industrielle.

Pour l'impôt sur le revenu, je vous ferai observer que la déduction prévue en faveur des salariés n'a nullement été majorée. Parmi les contribuables les plus modestes, certains ne bénéficieront pratiquement d'aucune atténuation de charges. J'ai cité en commission des finances sans avoir été démenti — et je ne saurais l'être — l'exemple de ces contribuables célibataires dont le revenu est compris entre 3.100 et 4.000 francs, de ces contribuables mariés dont le revenu est compris entre 6.200 et 8.000 francs, de ces contribuables pères d'un enfant dont le revenu est compris entre 7.750 et 10.000 francs — je pourrais poursuivre mon énumération en augmentant le nombre des enfants à charge — pour souligner qu'ils ne bénéficieront pratiquement d'aucune exonération.

C'est précisément pour ce motif que j'ai demandé que les limites de décote soient respectivement relevées à 120 francs et à 360 francs. Et je remercie la commission des finances d'avoir repris cette proposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour l'impôt sur le revenu, c'est en deux étapes que vous nous proposez de revenir aux taux pratiqués sous M. Ramadier. Nous enregistrons avec satisfaction cet hommage ainsi rendu à notre ministre, mais nous n'aurions jamais imaginé qu'après huit ans de bonne politique vos ambitions soient aussi modestes. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous modérez la croissance des dépenses en limitant le plus possible les dépenses de fonctionnement, tout en majorant le plus largement possible les crédits de programme et de paiement. Vous vous félicitez — et nous aussi — de la réduction de la croissance des dépenses militaires.

Cependant l'augmentation des crédits d'équipement dépasse la moyenne budgétaire, puisque, avec 10.378 millions de francs, ils marquent un progrès de 14 p. 100 par rapport à 1964. Ils sont supérieurs de 75 p. 100 aux crédits votés en 1959 — proportion bien supérieure à l'indice des prix de gros et aux variations enregistrées par l'indice des 259 articles qui — je le répète — correspond aux dépenses d'une famille modeste.

Nous continuons de croire que cette progression n'est pas en harmonie avec la situation extérieure, qu'une autre politique internationale, notamment européenne, permettrait d'en réduire sensiblement le volume, que l'avenir de l'économie française et la sécurité même de la population sont compromises par les dangereuses et ruineuses dépenses de la force de frappe nationaliste. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste et du rassemblement démocratique.*)

**M. Félix Kir.** Bravo !

**M. Henri Duffaut.** La majoration des crédits de paiement et de programme est sensiblement plus faible pour les dépenses civiles. Vous avez affirmé hier que les objectifs du plan seront néanmoins atteints, en volume, à la fin de 1965 à concurrence de 97,7 p. 100. Mais, dans le détail nous enregistrons les progressions moindres de l'équipement urbain avec un taux de 78 p. 100, de l'équipement culturel avec un taux à peine supérieur à 80 p. 100, et enfin et surtout de l'équipement scolaire où, avec un taux de 91,6 p. 100, les prévisions sont loin d'être atteintes.

D'ailleurs, ces pourcentages ont été calculés en fonction des crédits inscrits sur le papier, mais sans tenir compte des crédits de 1964 actuellement gelés. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Notre collègue, M. Chapalain, rapporteur du budget de l'éducation nationale et peu suspect de parti pris antigouvernemental, rappelait à la commission des finances que, sur 3.334 millions de francs de crédits inscrits au budget de 1964 au titre de l'équipement, 380 millions de francs, soit 11 p. 100 étaient actuellement gelés.

Quelle doit donc être la situation dans les autres secteurs budgétaires si elle est aussi défavorable dans un secteur aussi prioritaire que celui de l'éducation nationale ? Vous proposez-vous de persévérer dans cette direction en 1965 ? Dans ce cas, les objectifs du IV<sup>e</sup> plan seront très très loin d'être atteints et nous ne nous préparons pas à affronter ceux du V<sup>e</sup> Plan dans des conditions satisfaisantes.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Monsieur Duffaut, me permettez-vous de vous interrompre de nouveau ?

**M. Henri Duffaut.** Volontiers, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques, avec la permission de l'orateur.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Monsieur Duffaut, quelle que soit la dextérité dont vous faites montre, nous sommes le 15 octobre et il est donc très difficile de parler de la consommation des crédits de l'année 1964.

**M. Arthur Notebart.** C'est le rapporteur du budget qui l'affirme !

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Des dispositions ont été prises pour que la totalité des autorisations de programme de l'éducation nationale ouvertes dans le budget de 1964 soient engagées au cours du présent exercice.

**M. Arthur Notebart.** Il faut vous dépêcher !

**M. Henri Duffaut.** Je serai particulièrement satisfait que mes déclarations aient cet heureux résultat et, si vous le voulez bien, nous prendrons rendez-vous pour le 31 décembre prochain.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Très volontiers.

**M. Henri Duffaut.** Les crédits réservés aux constructions scolaires et au personnel enseignant sont insuffisants, mais les crédits logement ne le sont pas moins.

Le nombre des logements H. L. M. sera porté de 135.000 à 140.000. Cette augmentation de 5.000 logements est vraiment insignifiante. Encore restera-t-on vraisemblablement au-dessous de ce chiffre de 140.000 et même de celui de l'année dernière car il est probable que le nombre d'H. L. M. lancé ne sera pas de 15.000 mais de 7.000 à 8.000.

Pour le logement comme pour le téléphone, les besoins nouveaux sont toujours supérieurs aux demandes satisfaites, de telle sorte qu'en fin d'exercice la situation est toujours plus défavorable qu'en début d'année. Périodiquement, vous nous assurez comme prochaine la fin de la crise du logement, perspective malheureusement démentie par le rapport du commissariat général du plan publié sous l'autorité et avec l'approbation du Gouvernement.

C'est, en effet, avec une profonde inquiétude que nous avons lu ce passage du rapport : « Une nouvelle expansion des constructions de logements peut mettre en cause l'aptitude du marché financier à assurer le financement d'un nombre de logements supplémentaires, alors que la fluidité du marché localif ne semble pas pouvoir être rétablie d'ici à 1970 et que le développement des mécanismes de financement publics et semi-publics actuellement en vigueur semble difficile à promouvoir dans un contexte de stabilité monétaire ».

L'équipement routier continue de laisser à désirer et la cadence de cent soixante-quinze kilomètres d'autoroutes par an n'est pas une perspective qui suscite l'enthousiasme des touristes étrangers. La comparaison faite entre les quelques tronçons achevés dans le Nord, l'Yonne ou la vallée du Rhône et la route du soleil qui rejoint Milan à Naples avec ses 750 kilomètres et ses centaines d'ouvrages d'art n'est pas en notre faveur.

Quant au téléphone, jamais la situation n'a été aussi mauvaise. Les industriels et les médecins eux-mêmes éprouvent les plus grandes difficultés à obtenir une ligne.

Le problème des rapatriés paraît clos pour vous ; en dépit des engagements et des promesses aucune loi d'indemnisation n'a encore été soumise à notre examen.

Les salariés et les retraités, les anciens combattants, les familles, les gens âgés ne trouveront que de très maigres satisfactions dans le budget.

A ces observations, je connais votre réponse. Qu'a-t-on fait avant nous ? Et immédiatement vous rappelez les progressions de crédits intervenues. Vous vous référez même à la fameuse règle d'or de Jules Ferry. Avec de tels arguments vous affectez d'ignorer que le progrès est une création continue.

Il est naturel que les progrès scientifiques et techniques se traduisent par la création de nouveaux besoins, par une élévation générale du niveau de vie. Ces rapprochements constants avec un passé plus ou moins proche sont sans valeur, pas plus que ne le serait la comparaison de la situation actuelle avec celles qui existaient sous Jean le Bon ou Charles Martel.

C'est M. le rapporteur général du budget qui indiquait que le niveau de vie français est à peu près la moitié de ce qu'est le niveau de vie américain.

Par conséquent, le budget qui nous sera présenté en 1975, sera bien différent et il serait aussi ridicule de faire des comparaisons entre ceux de 1975 et de 1965.

Évitez plutôt, comme vous êtes en train de le faire, de prendre du retard, évitez ces rapprochements inexacts avec le passé et confrontez plutôt les crédits budgétaires avec le présent et les nécessités impérieuses du moment.

Quant à la fameuse règle d'or de Jules Ferry dont vous faites état, il est nécessaire de rappeler qu'elle a été exprimée à une époque où, dans les facultés, il y avait quelques dizaines d'élèves dans les amphithéâtres, où, dans les arrondissements, il n'y avait pas un bachelier par an et où, dans les écoles primaires, la scolarité ne dépassait pas l'âge de onze ans.

La III<sup>e</sup> et la IV<sup>e</sup> République ont, fidèles à l'esprit de Jules Ferry, généralisé l'instruction. A votre tour, actualisez une règle d'or qui est vieille de près d'un siècle. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Enfin, notre dernière inquiétude concerne l'insuffisance des investissements aussi bien publics que privés. Ces derniers n'ont cessé de décroître en volume depuis deux ans et leur déclin vas se poursuivre en 1965. L'autofinancement se réduit, les émissions d'actions et d'obligations — M. Palowski l'a rappelé hier encore — se situent à niveau dérisoire.

Les cadeaux faits à la Bourse des valeurs sont sans effet sur son comportement et elle ne fait même pas un geste de politesse.

Il est bien certain que les mesures techniques sont impropres à modifier le cours des événements. Aussi le moment est-il mal choisi pour réduire le concours apporté par le fonds de développement économique et social. C'est notre excellent collègue M. Lepeu, peu suspect, lui non plus, d'hostilité à l'égard du Gouvernement qui écrit : « La concurrence internationale ne fait que croître et l'accent qui a été mis les années précédentes sur l'obligation des entreprises françaises de se préparer à une compétitivité mondiale en augmentant la productivité est aussi évident aujourd'hui qu'hier.

« La disparition de la vocation du F. D. E. S. en tant qu'organisme prêteur ne peut que soulever de graves inquiétudes, alors que jusqu'à ce jour aucun mécanisme n'a été créé pour le remplacer. Il est donc à craindre très sérieusement que dans beaucoup de cas la seule solution pour les entreprises françaises sera de recourir à des accords avec l'étranger qui ne demande qu'à investir en France, ce qui, peut-être, n'est pas toujours souhaitable et même quelquefois est inadmissible. »

Je n'ai rien à ajouter à l'analyse de M. Lepeu, sinon que j'en tirerai des conclusions logiques que lui-même ne tirera probablement pas.

Je viens d'exposer ce que contient le budget, ou plutôt ce qu'il ne contient pas. Je vais maintenant indiquer ce qu'il aurait pu contenir et je déterminerai ce contenu en fonction des hypothèses budgétaires.

Ces hypothèses sont, d'une part, une augmentation du produit national brut de 4,3 p. 100 et, d'autre part, une hausse des prix de 1,9 p. 100. Pourquoi 4,3 p. 100 ? Pourquoi 1,9 p. 100 et pourquoi pas 2 p. 100 ? Probablement parce que ces taux sont arrêtés en fonction du résultat désiré.

Le premier taux de 4,3 p. 100 montre que, pour le Gouvernement, l'heure de la relance économique n'est pas encore arrivée. On peut, en effet, s'attendre à une augmentation de 1,3 p. 100 de la disponibilité de la main-d'œuvre. C'est donc à moins de 3 p. 100 que devrait s'élever l'augmentation de la productivité de l'emploi au cours de l'année 1965, ce qui constituerait le taux le plus faible observé en France depuis la guerre, à l'exception de l'année 1952 où il a été très voisin de ce chiffre avec un taux de 2,9 p. 100. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Or, ces taux ont atteint le double aux États-Unis et en Allemagne, sans parler du Japon. De toute façon, s'il s'agit d'un choix, il faut en déduire que la préoccupation de stabilisation l'emportera sur celle de l'expansion, ce qui démontre que le plan de stabilisation n'a pas encore réussi.

S'il s'agit d'une analyse prévisionnelle sérieuse de l'avenir, présenter le budget actuel, c'est renoncer à utiliser les moyens dont dispose le Gouvernement pour donner à l'économie française un rythme de croissance lui permettant de faire face à la concurrence étrangère.

Mais il y a une troisième hypothèse, celle de la sous-estimation volontaire de la croissance économique attendue pour 1965.

Cette hypothèse se trouve renforcée par le fait que la hausse des prix retenue par la loi de finances — 1,9 p. 100 — l'a été contre l'avis de la direction générale des prix qui prévoyait une hausse au moins égale à 2,5 p. 100.

Encore s'agit-il d'indices imparfaits puisque nous avons démontré qu'une nouvelle augmentation de 5 p. 100 des loyers se traduira par une hausse réelle des prix de 1 p. 100.

Il semble donc que le Gouvernement ait sous-estimé la croissance de la production et surtout des prix, se réservant ainsi des plus-values fiscales importantes.

Mais s'il en est ainsi, votre budget n'est plus neutre, il devient déflationniste. Et c'est aussi nuisible, sinon davantage, qu'un budget inflationniste.

Avec cet excédent possible, vous auriez pu envisager une politique sociale plus hardie, vous montrer moins parcimonieux

envers les fonctionnaires, les retraités et les anciens combattants, restituer à l'agriculture française sa légitime part dans la répartition du revenu national, assurer l'indemnisation des rapatriés, réaliser le IV<sup>e</sup> plan et stimuler les investissements aussi bien publics que privés car l'épargne, ainsi qu'il est écrit dans le rapport du commissariat au plan, peut connaître un fort développement se traduisant par l'accumulation de liquidités oisives ne prenant pas le chemin du marché financier. Le peu de succès des augmentations de capital et la faiblesse du volume des émissions d'obligations privées en sont la preuve.

Au surplus, les entreprises privées peuvent répugner à un endettement excessif et renoncer à des investissements nécessaires à la poursuite de leur croissance.

Les collectivités locales qui, en 1964, se sont lourdement endettées en raison de la carence de l'Etat et qui ont vu leurs charges augmenter en moyenne de 20 p. 100, peuvent reporter la mise en œuvre d'une partie des équipements dont elles ont la charge pour éviter un nouvel alourdissement de la fiscalité locale.

Enfin, grâce à ces plus-values, il aurait été possible de promouvoir une réelle politique de dégrèvements, portant aussi bien sur l'impôt dû par les personnes physiques que sur les taxes à la production.

C'est, en effet, dans une large politique de dégrèvements, génératrice de plus-values, que doit être recherché l'abaissement des prix de revient permettant à la fois d'obtenir, sans contrainte, un équilibre naturel des prix, de relancer les investissements et la production des biens d'équipement, de nous permettre de nous présenter, enfin, à armes égales sur les marchés extérieurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Cette politique a été celle des Etats-Unis qui ont diminué leur charge fiscale. L'année dernière, de 55 milliards et qui s'approprient à la réduire de nouveau cette année. Cette politique, c'est aussi celle de l'Allemagne, celle du Japon, que vous avez citée hier et qui, à trois reprises, au cours de ces cinq dernières années, a diminué le taux de ses impôts.

Or ces trois pays connaissent une magnifique expansion dans la stabilité, tandis que vous nous exposez au fléchissement du niveau de la demande globale, fléchissement qui, étant donné la résistance à la baisse des salaires et des prix, entraînerait un ralentissement du rythme de la croissance qui, même combattu dès son apparition par des mesures appropriées, pourrait compromettre l'avenir de l'économie.

En conclusion, vous ne paraissiez pas souhaiter une modification de la conjoncture médiocre de l'économie d'ici à un an.

Vous redoutiez le rendez-vous social d'octobre, mais vous pensez qu'il sera possible de faire trainer en longueur les problèmes des salaires et des prix agricoles.

Vous n'envisagez pas de crises aiguës et, s'il s'en produisait, de caractère sectoriel, vous estimez disposer de moyens assez puissants pour y faire face.

Vous abandonnez les collectivités locales à leurs difficultés.

Vous prenez un risque calculé en pensant que quelques mois encore se passeront sans dommage.

Vous ne vous interdisez pas, comme en 1964, de présenter un collectif utilisant les excédents possibles de 1965 et s'ajoutant au virtualités du budget de 1966.

Vous réservez-vous de prendre au mois de septembre prochain des mesures dont l'intérêt du pays exigerait la mise en œuvre dès cette année ?

L'expérience de l'automne 1962 nous affermit dans cette conviction. C'est pourquoi nous ne voterons certainement pas un budget préélectoral dont la raison d'être est d'ouvrir la voie à un budget électoral. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Abelin. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

**M. Pierre Abelin.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, nous avons entendu hier l'exposé d'une thèse. Le discours du ministre des finances était remarquable à plusieurs titres : compétence et talent de l'orateur, novation profonde par rapport à la politique gouvernementale exprimée dans la déclaration ministérielle de 1962...

**M. Paul Coste-Floret.** Très bien !

**M. Pierre Abelin.** ...simplification excessive du problème comme chaque fois qu'il s'agit de l'exposé d'une thèse. Tout ce qui pouvait être invoqué à l'appui des déclarations de l'orateur était parfaitement exprimé et ce qui aurait infirmé ses conclusions était laissé dans l'ombre.

J'ai lu ce matin le journal *Les Echos* qui n'a pas la réputation d'être antigouvernemental. En prenant connaissance des titres, voici ce que j'ai lu qui ne répond pas exactement à ce qui nous a été dit hier :

« Entreprises : les charges fiscales progressent encore » ;  
« Acier : coup de frein brutal aux commandes sur le marché

français au cours du mois de septembre » ; « Commerce extérieur : résultats médiocres, le mois dernier le déficit commercial de la France avec les Etats-Unis s'aggrave encore ».

Voici d'autres titres : « Les coopératives agricoles estiment que le plan de stabilisation est incompatible avec la modernisation de l'agriculture » ; « Gingembre critique Giscard et approuve Massé » (*Sourires*) ; « La C. F. T. C. refuse l'alternative dans laquelle le Gouvernement veut enfermer le pays entre le maintien des libertés individuelles et la politique qu'il mène alors que cette politique ne cherche qu'à assurer la domination des grands intérêts économiques et financiers ».

Telles sont les informations parues dans *Les Echos* et auxquelles on pourrait ajouter la suivante : « Dans dix départements du Centre et du Centre-Ouest, les paysans marchent sur les préfectures » et cette constatation tirée du rapport de M. Vallon, auquel il est fait constamment référence : « L'inégalité des revenus s'accroît ».

Le ministre, peut-être moins bien informé que le journal *Les Echos*, n'a pas insisté sur ces aspects économiques et sociaux, ce que l'on pourrait appeler des « péripéties ». Il s'est borné à établir une équation d'ailleurs fort intéressante : stabilité égale équipements, plus investissements, plus productivité.

Nous le suivrons sur son terrain, en nous efforçant de montrer quels pourraient être les résultats de cette politique, avant d'en arriver à l'esquisse de ce qui devrait être une politique de remplacement.

Tout d'abord un rappel qui vise un passé assez récent. Contrairement aux périodes d'inflation qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, celle de 1962-1963, prévue par M. Michel Debré qui, je m'en souviens, s'en inquiétait, a été due davantage aux illusions du Gouvernement, notamment en ce qui concerne le nombre exact des rapatriés d'Algérie, qu'à des facteurs de base tels que ceux qui ont été enregistrés dans le passé — le fait, par exemple, que les effectifs des travailleurs jusqu'en 1957, en raison même du deuxième conflit mondial, avait été bien moindre qu'en 1929 — et aussi à des facteurs tout à fait extérieurs à la France, comme le boom sur les matières premières résultant de la guerre de Corée.

Je conçois qu'en l'été de 1963 le Gouvernement se soit inquiété. Tout se détériorait à la fois : investissements, cours de bourse des valeurs mobilières, dont on s'était à un moment donné enorgueilli, prix, balance commerciale, hausses de prix d'ordre psychologique s'ajoutant à des facteurs plus naturels de hausse.

Qu'il ait fallu, dans ces conditions, donner un coup de frein brutal, nous n'en disons pas et c'est la raison essentielle pour laquelle mes amis du centre démocratique et moi-même avons, en dépit de certaines orientations qui nous paraissaient fâcheuses et qui concernaient notamment les augmentations de dépenses militaires en capital, voté le budget de 1964.

Mais de là à conclure de cette effervescence de 1963, due pour une large part à des erreurs de prévision, que des freins permanents doivent être établis sur l'économie française, il y a une distance que nous franchirons difficilement.

Déjà, il faut bien reconnaître que les freins commencent à chauffer.

Il suffit de lire les journaux ou de représenter un département pour le savoir. Si le véhicule gouvernemental progresse encore, il risque à terme de perdre son moteur.

Etudions d'un peu plus près le mouvement des prix de détail en 1963, période juste antérieure aux mesures de stabilisation et de régularisation.

Si nous analysons le mouvement des prix et surtout d'après l'indice des 259 articles, nous constatons, en janvier et février, une hausse des loyers — celle-ci était sans doute inévitable — et une hausse du prix de la viande due en particulier à la période des grands froids. Chacun sait que la production de viande n'est pas suffisante et qu'elle n'est pas élastique. Nous en avons déjà analysé les raisons il y a peu de jours et nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler prochainement.

Nous enregistrons en mars et en avril une détente, puis, en septembre, une hausse des tarifs voyageurs de la S. N. C. F., de l'électricité, des tabacs et d'un certain nombre de services pour lesquels les gains de productivité comptent peu, enfin une vive pression de la demande dans le secteur du bâtiment, en raison surtout de l'afflux des rapatriés.

D'une façon générale, disent les experts internationaux, la demande a été soutenue mais nullement excessive, et ces experts insistent sur le recul marqué des investissements, recul qui s'est poursuivi en 1964, essentiellement en ce qui concerne les investissements privés, ainsi que sur la tendance, bien compréhensible, d'un certain nombre de ménages à vouloir faire construire une maison.

En réalité, et c'est un fait sur lequel il convient d'insister et qui repose sur des données officielles et non pas simplement sur des hypothèses, l'accroissement de la consommation des ménages

au cours de l'année 1963 a tenu essentiellement à la forte croissance du nombre des consommateurs, lié lui-même à l'évolution démographique et à des rapatriements, beaucoup plus nombreux que ceux qu'on avait imaginés, de Français en provenance d'Algérie.

Pour sortir de cette situation difficile, il convient, semble-t-il, de limiter les consommations improductives, de favoriser l'investissement et de nous préparer à une compétition internationale qui, ainsi que M. le ministre des finances l'a souligné hier, sera encore beaucoup plus rigoureuse dans quelques années que maintenant. Cette compétition aura, d'ailleurs, un effet inévitable sur le niveau des prix industriels.

Or que nous offre-t-on ? Tout d'abord le blocage des prix. Ce blocage, déclare le ministre, disparaîtra le jour où il sera devenu inutile, ce qui signifie, en clair, que l'investissement privé ne sera pas facilité par l'autofinancement qui, dans la plupart des pays, conditionne une très forte part de cet investissement.

Quelques dispositions fiscales sont prévues pour faciliter le recours des sociétés au marché financier. De même, une nouvelle délimitation sera donnée — c'est M. Giscard d'Estaing qui parle — du rôle des organismes de crédits publics et semi-publics, et notamment de la caisse des dépôts et consignations.

A ce sujet, j'ai bien l'impression que les règles nouvelles qui seront établies ne seront pas faites pour faciliter le financement des collectivités locales. C'est un point sur lequel nous aimerions avoir quelques précisions. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Si la pensée du ministre a été fort intéressante, elle manquait de clarté sur ce point et nécessite un complément d'information.

Je ne conteste nullement la portée des avantages qui sont prévus pour les obligataires, mais ces bonnes intentions seront-elles suffisantes ? Franchement, je ne le crois pas.

Dans le présent, le détenteur de disponibilités se montre fort réticent à souscrire des titres à revenus fixes. Vous vous en êtes rendu compte, monsieur le ministre, et vous devez en être un peu déçu.

Je me souviens, en effet, des déclarations que vous avez faites au cours des années précédentes à la commission des finances, voire à l'Assemblée nationale. Vous prévoyiez le lancement de grands emprunts de consolidation, lesquels auraient pour effet de supprimer ces emprunts abhorrés qui avaient été émis dans des périodes difficiles de notre histoire financière. De nouveaux emprunts, plus avantageux pour l'Etat, ne comportant — j'y insiste — aucune indexation et n'étant plus assortis, à l'avenir, de dégrèvements fiscaux, vous n'êtes pas, semble-t-il en mesure de les émettre. Vous avez en tout cas renoncé à ces émissions.

Pour gérer le Trésor de façon plus avantageuse pour l'Etat, pour améliorer les circuits, pour renoncer dans une certaine mesure à des ressources d'origine monétaire, vous vous êtes contenté de dispositions plus modestes telles que la substitution de bons à un an aux bons à intérêt progressif, ce qui vous permet de dire maintenant que vous ne recourez plus à des ressources d'origine monétaire, le bon à un an n'étant pas monétaire alors que le bon à intérêt progressif le serait d'après vous bien davantage.

Vous ajoutez aussi, monsieur le ministre — et je vous en donne bien volontiers acte — que le Trésor, réduisant ses émissions sur le marché et se désendettant à l'égard des banques, ne drainera plus toutes les ressources disponibles, ce qui facilitera le financement des investissements productifs.

Vous ne dites pas de façon assez claire — parce qu'en plus de l'homme compétent et que nous aimons bien, vous êtes aussi un homme habile et discret (Sourires.) — que ce résultat ne sera obtenu que par des prélèvements fiscaux massifs. En effet, plus de cinq milliards de francs de plus-values fiscales diminueront d'autant les disponibilités disponibles à s'investir.

Doit-on comprendre que vous faites dépendre le financement de l'investissement privé de l'heureux résultat des mesures techniques que vous nous annoncez ?

Aussi longtemps, lit-on dans le rapport de l'O. C. D. E., « que subsistera une forte préférence pour les placements liquides, si l'on veut appliquer en toute rigueur le principe selon lequel des placements à long terme doivent seuls financer des investissements, on aboutit simplement à une déflation et à réduire, en dernière analyse, le volume de l'épargne. »

On pourrait ajouter que l'impasse, dont nous n'avons pas la nostalgie, croyez-le bien, n'a pas toujours été financée par des moyens essentiellement monétaires, comme ceux que vous paraissiez décrire hier.

Je prends un document au hasard. Il s'agit d'un cours de M. Delouvrier, inspecteur des finances — nous en connaissons d'autres également — sur l'alimentation du Trésor au cours des années 1949, 1950, 1951, 1952, c'est-à-dire au cours de la période venant immédiatement après la guerre. Nous lisons

les chiffres suivants pour 1949 : bons du Trésor, 135 milliards de francs ; effets publics, 57 milliards de francs ; emprunts à moyen et à long terme, 229 milliards de francs ; correspondants du Trésor, 174 milliards de francs ; au total : 595 milliards.

Pour l'année 1950 : bons du Trésor : 245 milliards ; effets publics : 36 milliards ; emprunts à moyen et à long termes : 153 milliards ; correspondants du Trésor : 152 milliards ; au total : 586 milliards.

L'année 1951 ayant été, je l'accorde, une fort mauvaise année en raison du « boom » de la guerre de Corée, nous arrivons à l'année 1952 : bons du Trésor : 138 milliards ; effets publics : 140 milliards ; emprunts à long et à moyen termes : 273 milliards ; correspondants du Trésor : 96 milliards ; soit au total : 647 milliards de francs.

Cela signifie, mesdames, messieurs, que si nous avons toute confiance dans les experts — même et surtout lorsqu'ils cumulent cette activité avec celle de ministre des finances — nous pouvons trouver d'autres experts, ayant la même formation, nationaux ou internationaux, qui ont des vues quelque peu différentes.

Alors sans vouloir attaquer M. le ministre sur certaines de ses conclusions, je voudrais néanmoins indiquer qu'il ne faudrait tout de même pas — et j'y reviendrai sur un autre sujet — transformer l'énoncé d'une thèse en une sorte de mythe qu'on devrait respecter les yeux fermés, tout ce qui a été fait sous le régime précédent ou même au début de la V<sup>e</sup> République, étant fâcheux et tout ce qui est fait actuellement étant particulièrement valable.

Je ne vous chicane pas ou ne vous taquinerai pas plus longtemps sur ce point, monsieur le ministre, mais nous pensons qu'en dépit de votre incontestable habileté, si vous n'obtenez pas de meilleurs résultats pour rendre plus valables les circuits financiers, c'est sans doute parce que vous vous heurtez à de sérieuses difficultés de fond.

En premier lieu, la masse des petits épargnants est sensible, certes, à l'autorité apparente de l'Etat, au prestige, à la grandeur, la beauté du style. Mais si elle répond plus volontiers qui que non à un référendum, elle se méfie dès lors de ce qu'elle admire sans comprendre. De ce point de vue, le couvre-chef de notre ancien collègue le président Pinay était plus rassurant. Je n'insiste pas, vous m'avez compris.

En deuxième lieu, les souscripteurs d'actions savent qu'en Bourse la capitalisation ne se fait pas sur des chiffres d'affaires, mais sur des résultats.

Attendons certains bilans, ceux des entreprises lainières du Nord ou d'autres. Nous jugerons. Là encore, vous m'avez compris.

Le pari de Pascal que vous faites — c'est vous qui l'annoncez — est donc du point de vue de l'investissement privé quelque peu audacieux.

Mais qu'offrez-vous encore ? Un équilibre intégral du budget.

Nous ne contestons pas qu'un sérieux effort ait été fait pour limiter l'importance des masses budgétaires. M. Marjolin le constate pour sa part. Mais la composition du budget est quand même moins satisfaisante que sa masse ou que son volume.

Si nous nous reportons à notre bible, c'est-à-dire au rapport Vallon, tome II, page 9...

**M. Louis Vallon, rapporteur général.** C'est plutôt un évangile. (Sourires.)

**M. Pierre Abelin.** ... — évangile, si vous voulez, c'est-à-dire annonceur des « temps nouveaux » — ... si nous nous reportons au rapport Vallon, disais-je, que lisons-nous ? Dépenses civiles en capital, plus 9,8 p. 100. Mais dans ces majorations figure une partie des crédits concernant ces nouvelles préfectures, d'ailleurs fort utiles, sans doute, dans la région parisienne.

Pour le fonds de développement économique et social, moins 9 p. 100 ; dépenses militaires en capital, plus 14,3 p. 100 ; majoration des crédits de paiement et des autorisations de programme concernant les constructions scolaires — M. Dufaut en a parlé — limitée respectivement à 5 et 6,4 p. 100 ; crédits à la construction pratiquement reconduits ; autorisations de programme pour le logement et l'urbanisme probablement inférieures de 179 millions de francs à celles de 1964.

Les dotations du F. D. E. S. sont réduites. Or, le F. D. E. S. représentait, pour beaucoup d'entre nous, l'un des moyens d'intervention les plus intéressants que possédait l'Etat. Envisager de réduire ses ressources dans les circonstances présentes, alors que les circuits financiers ne fonctionnent pas convenablement, alors que l'investissement, sous ses différentes formes, est nettement réduit par rapport aux besoins, tant sur le plan intérieur que dans nos relations avec l'étranger, c'est là franchement soutenir une sorte de mythe, sans aucun rapport avec la réalité vivante. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Ces quelques chiffres sont significatifs. Je ne veux pas les reprendre, après M. Palewski, M. Duffaut et M. Georges Bonnet. Il ne faut pas compter sur l'investissement public pour prendre, en 1965, la relève de l'investissement privé défaillant.

Cn comprend mal, dans ces conditions, monsieur le ministre, votre déclaration d'hier, qui d'ailleurs avait fière allure : « Il faut que règne chez nous une fureur d'investir ».

Doit-on donner à ce terme de fureur le sens de folie — pour ceux qui s'y livreraient, comme on parlait autrefois des fureurs d'Oreste ?

Si nous n'y prenons pas garde, la stabilité s'exprimant par une série d'expédients et de blocages, la suppression de l'impasse constituant une fin en soi, l'Etat français sera conduit à cette situation qu'avait créée à son profit le géant Ugolin qui dévorait ses enfants pour leur conserver un père. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

Assez différentes de ton paraissent être, je dois le dire, les observations formulées dans le rapport de l'O. C. D. E. Je ne tiens pas à opposer vos déclarations, monsieur le ministre, à celles de ces experts. Il faut certainement nuancer les unes et les autres. Elles traitent de situations qui peuvent être quelque peu différentes. Mais une fois encore, ce que nous voulons mettre en cause, c'est cette thèse d'inspiration si dogmatique que vous avez formulée hier à la tribune et qui peut sans doute être contestée de façon parfaitement judicieuse.

Que voyons-nous, dans le rapport de l'O. C. D. E. ?

« Les pouvoirs publics devraient aider l'opinion à comprendre que l'équilibre des finances publiques, prises en elles-mêmes, n'a en soit ni valeur ni signification et que l'effet d'un déficit ou d'un excédent budgétaire ne peut être jugé que relativement à l'état général de l'économie. Si les préjugés en cette matière persistaient... » — et Dieu sait que je ne vous accuse pas, monsieur le ministre, de soutenir ou d'avoir des préjugés — « ...ou se renforçaient, ils pourraient gêner considérablement l'action des autorités dans une phase où la faiblesse de la demande exigerait un autre type de politique budgétaire ».

**M. Félix Kir.** Monsieur Abelin, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Pierre Abelin.** Volontiers !

**M. le président.** La parole est à M. Kir, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Félix Kir.** Une fois de plus, monsieur Abelin, je constate votre esprit d'observation et je loue votre compétence. Depuis vingt ans, vous défendez la collectivité nationale !

**M. Pierre-Charles Krieg.** C'est l'encensoir !

**M. Félix Kir.** Je voudrais présenter une brève observation en complément de votre exposé.

Il n'est pas difficile d'établir un budget en équilibre. Il suffit d'augmenter les impôts et de ne donner que quelques poussières aux collectivités locales.

Je voudrais qu'à côté de la nomenclature des recettes, on place celle des dépenses. Je sais bien que notre ministre des finances a des aptitudes spéciales pour envelopper le sujet, mais je persiste à dire que le pays doit faire face à des dépenses excessives. Il commence du reste à s'en apercevoir avec l'arrivée des feuilles d'impôts.

Il était possible d'équilibrer le budget, mais qu'on nous dise la vérité. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. Pierre Abelin.** M. le chanoine vous connaît bien, monsieur le ministre. Il me connaît bien aussi. Nous ne le prendrons cependant pas comme arbitre, en dépit de son caractère sacré.

Chacun sait que l'investissement, public ou privé, conditionne notre avenir. Il prépare et conditionne la productivité dont les gains compensent seuls dans le coût de production des majorations de salaires et de charges sociales sans doute limitées mais tout à fait souhaitables.

Croyez-vous, monsieur le ministre, que les rémunérations des travailleurs, de même que les gains des agriculteurs, ne se sont pas accrus dans certains pays depuis quelques années ? Croyez-vous qu'ils ne se sont pas accrus, en Allemagne fédérale notamment, autant qu'en France ? Pour quelles raisons alors l'évolution des prix est-elle, chez nous, si différente, de celle que l'on peut constater dans des pays comparables au nôtre ?

Vous connaissez bien ces raisons : d'abord, et on l'a déjà dit, des dépenses improductives trop lourdes ; ensuite, un investissement plus considérable avec des gains de productivité plus importants.

Alors, ayant critiqué la politique gouvernementale ou certains de ses aspects, m'étant efforcé de retirer à vos déclarations de grand expert le caractère dogmatique qu'elles paraissaient avoir, vous pourriez me dire : Que proposez-vous ? Vous appor-

tez réserves et critiques, mais quelle est votre tonalité à vous, celle de vos amis politiques et sur quels points mettriez-vous particulièrement l'accent ?

Tout d'abord — et c'est une remarque importante bien qu'elle soit fort brève — je vous dirai qu'il convient d'infléchir la politique générale du Gouvernement. Sur ce point, vous n'avez pas de possibilité d'agir. Mais il convient, vous le sentez bien, de limiter nos ambitions nationales et de rechercher, dans le domaine extérieur, dans celui de la défense, des solutions peut-être moins brillantes mais plus positives. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

« Une politique, remarquait récemment M. Maurice Faure, ne se juge pas à ses velléités, mais à ses résultats. »

Ensuite, nous estimons qu'il convient de donner au plan d'équipement national une valeur beaucoup moins théorique et beaucoup plus contraignante, tout d'abord pour le Gouvernement.

Les rapports officiels qui viennent d'être distribués — et nous savons gré au Gouvernement d'avoir assuré cette publication — montrent bien que le IV<sup>e</sup> plan sera réalisé — vous le disiez hier — à 98 p. 100 de ses objectifs. Ce que vous n'ajoutiez pas, c'est qu'il y a de fortes différences selon les secteurs, et qu'un plan, s'il a été bien conçu, implique un équilibre nécessaire entre les divers développements pour éviter ces tensions dont parle M. le commissaire général dans son très intéressant rapport.

Quant au V<sup>e</sup> plan, annoncé avec discrétion, dans la mesure même où ses grandes orientations sont très différentes de celles du budget qui nous est soumis, nous redoutons qu'il ne constitue un catalogue d'objectifs, une sorte d'anthologie de bonnes intentions, de la même veine que la déclaration ministérielle de 1962 : priorité des dépenses d'éducation et de construction, modernisation de la construction, réforme des circuits de distribution, amélioration relative des revenus agricoles, en bref — il faut bien le reconnaître — tout ce que votre action présente ne permet pas d'obtenir.

Pour qu'il en soit autrement, le Gouvernement devrait prévoir un véritable budget économique fixant, en face des objectifs à atteindre, des ressources de nature budgétaire ou extra-budgétaire. Chaque industrie devrait savoir de façon beaucoup plus précise ce qu'on attend d'elle dans les domaines de l'exportation, des investissements, de la production et de l'emploi. Des lois cadres ou des lois de programme devraient être promulguées pour les secteurs d'activité les plus importants.

Nous n'en sommes pas là.

La seule loi de programme annoncée concerne les crédits d'équipements militaires qui auront ainsi priorité absolue, bien qu'ils ressortent d'un secteur en réalité non planifié.

Quant à l'agriculture, que peut-on ajouter, puisqu'il existe une loi d'orientation et une loi complémentaire et que l'une et l'autre ne sont pas appliquées ? (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

Les libéraux de façade se féliciteront peut-être de ce laisser-faire dans les conceptions, d'une sorte de déplanification, de ce qu'on pourrait appeler le passage non pas de la mer Rouge, mais de la rue Martignac à l'Hôtel des Invalides. Je crois qu'ils auront tort.

Dans un pays qui connaît une évolution démographique si marquée, que la IV<sup>e</sup> République a voulue et qui porte maintenant ses effets, dans une nation qui affronte la compétition internationale de façon de plus en plus marquée, un plan d'équipement fixant des priorités précises, prévoyant les moyens de satisfaire aux diverses tâches d'intérêt national est indispensable.

« C'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère », disait déjà Lacordaire.

Le libéralisme, tel que le Gouvernement l'applique, ne s'exprimera plus bientôt, je le crains, que par des refus : refus d'appliquer la loi d'orientation agricole, refus d'améliorer la situation des agents de la fonction publique, refus pour les entreprises d'investir, refus pour les collectivités locales d'appliquer des tarifs correspondant au prix de revient desdits services.

Les mesures positives, vous en conviendrez entre nous, sont assez limitées, en dehors des baux à construction et de la taxation visant les plus-values immobilières, qui est d'une application si complexe qu'elle contribue à faire monter le prix des terrains sans que les collectivités locales aient droit, ce qui est vraiment surprenant, à une quote-part des recettes éventuelles. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

L'ardente obligation du Plan, les facilités données à ceux qui s'efforcent de la satisfaire, entreprises publiques ou privées, l'intéressement très souhaitable des travailleurs à l'autofinancement des entreprises, même si ces travailleurs ne sont pas toujours intéressés, de principe, à des modalités de cette nature,

font place progressivement à toute une série de tracasseries de détail, d'interventions limitées, d'autorisations à obtenir, de mesures fiscales de circonstance.

Parce qu'il ne veut pas abattre toutes ses cartes, parce qu'il entend conduire une politique de prestige, noble dans son principe mais coûteuse et inadaptée au temps présent, le Gouvernement ne réussit pas à faire admettre par l'opinion publique les sacrifices indispensables, la limitation de la consommation encore nécessaire pour que la France investisse et assoie son avenir.

Polémique, direz-vous ? Allons donc !

Ce qu'il y a de positif dans le gaullisme, la réaction contre un monde périmé ou sclérosé, contre les cloisonnements, contre les vues étroites, contre l'esprit de clocher, contre une sorte de défaitisme national, nous l'avons approuvé dès 1940.

Mais la suite, ce qui pourrait nous conduire, non pas aux thèses formulées dans la Résistance ou aux heures glorieuses de la Libération, mais à une sorte de repliement, à la politique de 1935 — telle n'est pas votre pensée, je le sais, mais les gouvernements sont parfois conduits par des enchaînements irréversibles — cela, nous ne pourrions pas l'admettre. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

Inflation dans les ambitions, déflation dans l'exécution de la politique économique et sociale.

Nous nous consolerions d'être aujourd'hui une de ces Casandre dont vous vous moquez souvent avec esprit. Mais nous sommes malheureusement certains qu'à moyen terme nos prévisions ne sont pas trop sombres.

A vrai dire, dans l'éclairage où il nous est présenté, ce budget répond plus au présent qu'à l'avenir. Il est fait pour franchir une échéance qu'on ne discerne plus très bien. Échéance politique, sans doute, celle d'une élection.

Mais attention ! Vous savez bien comme moi que les autres échéances, de caractère économique et social, souffrent mal du retard avec lequel on les affronte. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pasquini. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. Pierre Pasquini.** Monsieur le ministre, comme nombre de nos collègues, j'ai été saisi, hier, par la compétence que vous apportiez au sujet que vous traitiez.

Vous aviez la maîtrise totale du sujet financier, c'est-à-dire de ce qui peut apparaître à la fois comme un art et comme une technique. Le caractère synthétique de votre pensée donnait l'illusion, faisait ou laissait croire qu'il n'y avait rien, dans cet art ou dans cette technique, qui ne vous fût facile.

Et, vous entendant, vous écoutant, essayant de vous suivre, quelquefois malaisément, quelquefois n'y parvenant pas, je me rendais compte que vous étiez sans doute, par-delà même le débat, l'illustration de la mutation qui affecte le personnel politique de notre pays et qui, un jour, vaudrait peut-être à ce pays de voir les leviers de l'État davantage entre les mains de techniciens semblables au personnage que vous représentez hier à nos yeux.

Les finances de l'État sont en ordre et, à coup sûr, vous y êtes pour quelque chose.

Et voilà que ce qui est apparu à des gouvernements, à des régimes, à des parlements, à des républiques comme une gageure est réalisé et ce, face aux promesses du V<sup>e</sup> plan, le budget de la France est en équilibre !

Sur le plan synthétique, l'inflation jugulée, la stabilité deviennent les bases incontestables d'un avenir éclairé, du progrès social et de la réussite du V<sup>e</sup> plan, dont on attend et dont on dit qu'il assurera une juste répartition des fruits de l'expansion entre les différentes catégories de Français qui contribuent à les produire, c'est-à-dire, bien sûr, les jeunes qui conditionnent le futur, mais aussi les vieux dont il n'est pas moins établi que le travail passé et les efforts de naguère ont précisément permis la situation actuelle, par là-même, les possibilités d'avenir et qui, de ce fait, semblent devoir impérativement recevoir leur part équitable dans la répartition des produits de cette expansion.

Monsieur le ministre, mon intervention va sans aucun doute vous sembler sacrilège. Je suis d'ailleurs plein d'humilité à la seule pensée de la présenter.

Vous dominiez hier les hauts lieux de l'économie, de l'épargne, de l'inflation, de la déflation, et je vais, moi, évoquer devant vous de très modestes bas de laine.

Vous parliez de la fureur d'investir et des nécessités de l'investissement, et je vais, moi, évoquer la nécessité tout court.

Hier, vous serriez à deux bras les réalités les plus concrètes de l'économie et je vais aujourd'hui essayer de serrer des réalités dérisoirement plus humaines.

La stabilité, disiez-vous, monsieur le ministre, est la condition du progrès social, et vous citez deux exemples, celui du S. M. I. G. et celui des agriculteurs.

Profitant de votre présence dans cette enceinte, sans émettre aucunement une revendication qui se voudrait agressive mais en fonction de cette « impulsion du cœur » à laquelle vous faisiez allusion en achevant votre exposé, je vous demande, au nom du groupe auquel j'appartiens, si la solidarité de la nation ne peut pas, budgétairement parlant et au prix d'un effort plus conséquent, se manifester en faveur des anciens de ce pays.

Certes, le propos que j'aborde ne fait pas de moi un novateur. Maintes fois, tant cette tribune que celles de tout le pays ont retenti d'appels en faveur de cette catégorie sociale particulière que l'on appelle les personnes âgées, au point que certains ont essayé de se faire passer pour leurs défenseurs attirés, au point que certains partis ont essayé dans le pays des associations dont le souci essentiel est peut-être moins l'amélioration d'une condition sociale que, par son moyen, la possibilité de nuire au Gouvernement auquel vous appartenez et, par là même, au régime.

Il importe de souligner que nul ici, pas plus qu'ailleurs, ne détient l'apanage ou ne peut s'arroger du droit de défendre les personnes âgées qui n'appartiennent pas plus aux partis qu'à une majorité ou à son opposition.

Il est peut-être aussi inconvenant de se servir des ossements d'un ancien maréchal de France dans un discours dominical que de se servir des cheveux blancs d'un vieillard à des fins de propagande électorale. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Mouvements divers.*)

**M. Robert Ballanger.** Que faites-vous donc en ce moment ?

**M. Pierre Pasquini.** Monsieur Ballanger, si vous voulez m'interrompre, je vous le permettrai volontiers, avec l'autorisation de M. le président.

**M. le président.** Monsieur Pasquini, poursuivez votre intervention.

**M. Robert Ballanger.** Avec votre permission, je pose à nouveau la question : que faites-vous en ce moment ?

**M. Pierre Pasquini.** Ce n'est pas une question, c'est une exclamation.

De ces personnes âgées je dirai que si, à coup sûr, l'avenir n'est à personne, elles représentent le passé. L'avenir n'est prometteur qu'en fonction des efforts qu'elles ont accomplis dans le passé ; par là même, c'est de la solidarité nationale unanime que doit procéder la reconnaissance qui leur est due.

Pratiquement, dans le même temps où la France est devenue le pays le plus jeune d'Europe — on nous l'enseigne chaque jour — elle est devenue celui où la proportion des personnes âgées est la plus importante.

La population française compte actuellement 17 p. 100 de personnes âgées de plus de soixante ans et 12 p. 100 de personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, parce que la moyenne d'âge de l'homme s'est élevée de quarante-cinq à soixante-cinq ans et que celle de la femme s'est élevée de quarante-neuf à soixante et onze ans.

Le rapport de la commission Laroque nous enseigne qu'il existe 5.640.000 personnes âgées, qu'il y en aura 6 millions en 1967 et 6.500.000 en 1970.

Il semble que le vieillissement de la population de notre pays pose une série de vastes problèmes qui, actuellement, ne sont qu'imparfaitement réglés.

La situation actuelle est due à des progrès absolument essentiels qu'il convient de rappeler.

En 1958, les pensions de la sécurité sociale étaient de 220 francs ; depuis elles ont été majorées de 28 p. 100. Pour la même année, les allocations du fonds national de solidarité étaient de 380 francs ; elles se sont élevées depuis à 420 francs et à 520 francs. En 1958, l'allocation de loyer n'existait pas ; actuellement, 330.000 personnes en bénéficient.

D'une façon générale, la revalorisation du pouvoir d'achat des vieillards a été successivement de 10,50 p. 100 en 1960, de 7,70 p. 100 en 1961, de 15 p. 100 en 1962 et de 13,40 p. 100 en 1963. En 1964 est intervenue l'unification de l'allocation et 2.500.000 personnes perçoivent une allocation de 1.600 francs qui, selon les prévisions du budget, doit être portée à 1.700 francs au 1<sup>er</sup> janvier 1965 et à 1.900 francs au 1<sup>er</sup> janvier 1966.

Il est certain que le Gouvernement n'a pas à rougir d'une œuvre dont il peut dire que, depuis 1960, pas une seule année ne s'est écoulée sans qu'un effort ait été fait en faveur de cette catégorie sociale.

Dans ce domaine, les progrès sont incontestables, mais il est évident que la vie est de plus en plus difficile et qu'elle l'est davantage pour des gens dont nous savons — c'est toujours le rapport de la commission Laroque qui nous l'enseigne — que l'élément moteur qui les anime est précisément celui de l'insécurité et de l'inquiétude.

Au moment où joue la stabilité acquise que l'on a évoquée hier et dont vous disiez si bien, monsieur le ministre, qu'elle est un facteur essentiel de progrès social, je me permets, au nom de mon groupe, de vous demander si ce progrès rendu possible par les personnes âgées ne doit pas d'abord et d'avantage se retourner vers elles.

Vous demandiez hier que, partant de cet hémicycle, nous nous fassions au dehors les missionnaires des sages mobiles qui caractérisent le choix de votre politique qui a reçu hier des applaudissements mérités.

Permettez à un député — qui croit, du reste, pouvoir se faire l'émissaire de la quasi-unanimité de cette Assemblée — de jouer son rôle de député et de se faire essentiellement non pas le missionnaire du dedans vers le dehors, mais le missionnaire du dehors vers le dedans.

Permettez-lui d'appeler votre attention sur le sort de nos concitoyens les moins fortunés, de ceux qui, après avoir vécu cette époque bouleversante, ne verront sans doute pas les « horizons 80 » et de vous dire que ce pays a eu une longue tradition de bons ministres des finances, mais que, depuis M. Sully en passant par le bon M. Necker, ceux qui ont franchi la rampe de l'histoire, ceux dont le peuple a retenu les noms sont ceux qui, tout en assainissant, comme vous le faites, les finances publiques, ont largement amélioré la condition des personnes âgées, lesquelles sont toujours demeurées les pauvres gens de la nation.

C'est sur la nécessité d'un effort en faveur de cette catégorie sociale que j'appelle l'attention du Gouvernement, notamment la vôtre, sur le plan budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paquet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

**M. Aimé Paquet.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, député depuis quinze ans, je vais, pour la première fois, voter un budget rigoureusement équilibré.

C'est un événement qui marquera dans la vie d'un parlementaire, puisque le fait ne s'est pas produit depuis près de quarante ans. Mais c'est encore bien plus un événement qui marquera notre époque.

Ce budget, certes, est un budget de stabilité économique et financière, mais il est aussi le fruit de la stabilité politique. Un tel acte eut été impossible dans le régime d'assemblée que certains d'entre nous ont connu, tant il est vrai que stabilité économique, stabilité financière et stabilité politique sont et seront toujours étroitement liées.

L'événement est important, car il nous engage sur une voie qui me paraît irréversible.

Désormais les voies de la faillite seront fermées, ou, tout au moins, sera-t-il difficile de les rouvrir. C'est donc un événement heureux pour l'avenir de notre pays qui mérite d'être salué ; et il le sera par le peuple très certainement, tant il a souffert de l'inflation. Il le sera, pour un temps, un peu moins par certains cadres économiques pour qui l'inflation était parfois facile. Il le sera certainement par les étrangers qui nous observent et qui, après avoir longtemps assisté à nos difficultés, sont pleins d'admiration pour notre redressement. C'est M. Marjolin, vice-président de la commission économique européenne qui, le 25 septembre dernier, devant le parlement européen, déclarait que la situation de la France s'était nettement améliorée depuis le début de l'année.

Plus récemment, le 6 octobre, c'est le ministre fédéral de l'économie qui déclarait que le nouveau budget français constituait une contribution décisive au maintien de la stabilité économique dans le Marché commun.

Et cependant, parlant au nom des républicains indépendants, je vais présenter quelques observations qui porteront sur les voies de communications routières, la construction, la formation des hommes, les circuits de distribution et enfin sur les investissements privés et le crédit.

Certes si l'on compare les investissements publics inscrits dans ce budget, qui est cependant un budget de rigueur, à ceux qui figuraient dans les budgets précédents et à ceux surtout qui y étaient inscrits avant 1958, la progression est considérable.

Mais si on les compare aux besoins et si l'on jette un regard sur ce que l'on fait autour de nous, dans un monde aux frontières ouvertes où, comme vous l'avez parfaitement dit hier, monsieur le ministre, la compétition sera de plus en plus âpre, on se doit, tout au moins pour ce qui concerne certains secteurs, d'être attentif.

Si l'exécution du plan est, dans son ensemble, satisfaisante, si elle est meilleure que ne l'a été celle des plans précédents, elle laisse cependant apparaître, à n'en pas douter, une tendance fâcheuse : nous consommons trop et nous n'investissons pas assez.

Si la production dépasse quelque peu les prévisions, la consommation est nettement supérieure à celles-ci, tandis que les investissements publics, et surtout privés, accusent un retard certain.

Voici donc mes observations.

L'effort que vous consacrez aux routes nationales et, surtout, aux autoroutes, est en très nette progression, puisque pour les autoroutes les crédits sont en augmentation de 26 p. 100 et qu'ils passent de 498 millions de francs en 1962 à 785 millions en 1965 ; et, si nous comparions les crédits de 1965 aux crédits de 1957, nous aurions même des raisons d'être très satisfaits.

Cependant, notre satisfaction disparaît quand nous jetons un regard autour de nous : nous disposons de 297 kilomètres d'autoroutes au 1<sup>er</sup> janvier 1963, alors que nous n'en avions que quelques dizaines en 1957, mais, dans le même temps, la petite Hollande en avait 792, l'Italie 1.341 et la République fédérale allemande 3.000.

Si l'on songe à ce que sera, chez nous, la circulation vers 1968, le parc automobile ayant encore augmenté de près de 80 p. 100, on peut être légitimement inquiet.

La suppression des points noirs du réseau exige 15 millions de francs par an. La table ronde des assurances a demandé 150 millions de francs pour réaliser rapidement les aménagements indispensables. Or nous en consacrons une dizaine seulement à ces travaux.

Cependant, nous estimons qu'il serait possible, dans ce secteur, de faire davantage. Les grandes entreprises de travaux publics ne travaillent pas, le plus souvent, à plein, mais seulement à 70 p. 100 environ de leur potentiel.

Accroître les dotations de ce chapitre ne ferait donc, à notre avis, courir aucun risque d'augmentation de prix, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres secteurs de l'économie.

Notre vitesse de croisière est actuellement de 175 kilomètres d'autoroutes par an et il faudrait en construire 300 kilomètres. Un problème grave va se poser. Pourquoi n'auriez-vous pas recouru à l'emprunt pour porter rapidement notre infrastructure routière à la hauteur de nos besoins ?

Ma deuxième observation portera sur la construction.

M. le rapporteur général et M. le président de la commission des finances ont traité longuement de ce problème hier. Des suggestions ont été présentées en vue d'assouplir le marché des terrains et d'intéresser l'épargne à ce secteur. Vous-même, monsieur le ministre, nous avez-vous fait part de vos intentions ?

Il nous reste beaucoup à faire dans ce domaine, car notre situation n'est pas brillante. Nous occupons le onzième rang dans le monde. Nous construisons 54 logements pour 10.000 habitants. Les pays de la Communauté économique européenne en construisent 72 et l'Allemagne 111.

Toutes proportions gardées, nous construisons moins qu'avant 1939. Entre les deux guerres, nous avons construit 2.500.000 logements pour une augmentation de la population de 3 millions d'habitants. Entre 1945 et 1953, nous en avons construit 3 millions pour une augmentation de population de 6 millions d'habitants.

Si l'on tient compte de l'accroissement prévisible de la population, mais aussi, il ne faut pas les ignorer, des migrations internes — entre 1954 et 1962, elles ont représenté un mouvement de 1.300.000 personnes — il nous faudrait construire 9 millions de logements dans les vingt ans à venir. Cela suppose la construction de 450.000 logements par an. Nous en construisons 350.000 et peut-être parviendrons-nous, en 1965, à en construire 370.000.

Or, étant donné l'outil que nous possédons, des crédits plus abondants ne serviraient à rien, sinon à faire monter encore les prix, la plupart des entreprises étant saturées et la main-d'œuvre étant encore trop rare.

Aussi nous paraît-il urgent de faire porter un très grand effort sur la rationalisation de la construction et sur l'équipement des entreprises.

La mise sur pied de plans à long terme, quadriennaux ou quinquennaux — vous en avez parlé, monsieur le président de la commission des finances — assurant à nos entreprises la continuité de leur activité, serait un facteur favorable. Des crédits d'équipement à long terme seraient efficaces ; mais, à notre sens, il convient surtout de porter l'effort sur des conceptions nouvelles plus modernes de construction.

Nous possédons des méthodes de préfabrication que l'étranger nous envie souvent. Elles sont le fruit de l'initiative privée, mais elles sont encore peu nombreuses, peu répandues. Il faut, monsieur le ministre, les encourager puissamment.

Dans l'Isère, ces méthodes permettent actuellement de construire des H. L. M. de très bonne qualité — je dis bien de très bonne qualité — à 8.000 francs la pièce, prix du terrain et de l'aménagement d'espaces verts compris.

Il est d'ailleurs facile d'aller vite dans ce domaine, les investissements nécessaires étant assez réduits, puisque 500.000 francs d'investissements permettent d'assurer la construction de 1.200 à 1.500 logements par an. C'est ce que j'ai constaté.

Pour conclure sur ce chapitre, je dirai que nous faisons nôtre les observations de M. le rapporteur général. Il convient de simplifier les procédures actuelles, car leur complexité est le plus souvent décourageante.

Ma troisième observation portera sur les circuits de distribution.

Certes, une partie importante du commerce — vous l'avez dit hier soir, monsieur le ministre — a accepté de vous aider dans votre lutte contre la hausse des prix. Mais il faut dire aussi que l'archaïsme et la rigidité de notre appareil de distribution ne vous ont pas, dans le même temps, facilité la tâche.

Les assises du commerce nous ont valu des suggestions le plus souvent intéressantes : crédits d'investissement plus libéralement attribués, législation mieux adaptée, entre autres. Ce sont des mesures intéressantes en soi, dont certaines ont été prises déjà et d'autres sont en voie de l'être. Mais, à notre sens, l'essentiel est ailleurs : c'est, d'une part, l'institution d'une fiscalité neutre, moderne : c'est, pour être clair, la suppression de la taxe locale. Je ne dirai pas que, sur ce point, je rapporte l'avis de l'ensemble du groupe des républicains indépendants. Vous avez, nous le savons, la ferme intention de supprimer la taxe locale : il est très souhaitable que l'intention se concrétise. C'est un premier point.

L'essentiel, c'est, d'autre part, l'infrastructure, portant sur les équipements de transformation, de stockage, sur les équipements frigorifiques, les stations fruitières et maraîchères, les industries agricoles et alimentaires et enfin les abattoirs. Notre retard dans ce domaine est immense et nous avons beaucoup à faire pour porter ce secteur capital à l'échelle européenne.

Or si les autorisations de programme pour les dépenses en capital, de 145 millions sont portées à 182 millions, les autorisations de programme pour les prêts — chapitre 80-65 — de 89 millions sont réduites à 55 millions.

Ma quatrième observation portera sur la formation des hommes et sur l'humanisation des adaptations rendues nécessaires dans un monde en transformation, transformation qu'il faut d'ailleurs accélérer.

Dans un moment où nous manquons de main-d'œuvre spécialisée, ce qui est une gêne considérable pour une politique de stabilisation, il faudrait faire davantage que vous ne faites en faveur de la formation professionnelle accélérée. Dans un moment où nous assistons à des transformations profondes des structures agricoles, transformations généralisées de douloureuses mutations, il faut accroître considérablement l'effort que vous faites pour les humaniser.

Les crédits affectés au F. A. S. A. S. A., aux S. A. F. E. R., à l'enseignement, au remboursement, bien que très nettement supérieurs à ceux des années précédentes — ne parlons pas de ceux de 1957, année où bien des choses n'existaient pas — ne sont pas à la mesure du problème posé.

Comme j'ai pu le dire il y a quelques jours ici, il faut comprendre l'amertume, la colère même d'hommes et de femmes qui, malgré un labeur acharné, n'arrivent pas à s'adapter à ce monde nouveau. Ils n'y ont pas été préparés et ne sont donc pas coupables. Croyez-moi, il faut les aider.

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les observations que je viens de présenter semblent contredire la satisfaction que j'ai exprimée, de pouvoir, pour une fois, voter un budget en parfait équilibre. Mais nous tenions surtout à attirer votre attention sur les secteurs qui nous paraissent les plus sensibles. La suppression de l'impasse ne vous a pas permis, monsieur le ministre, de faire davantage et c'est même un tour de force, comme on vous l'a dit hier, d'avoir pu, compte tenu des mesures acquises, faire une part aussi importante aux investissements et prévoir, en outre, des mesures à caractère social. Mais quelques secteurs eussent mérité davantage encore.

A ce point de mon exposé je me permets de vous poser une question.

Vous avez pu supprimer l'impasse. Vous aurez en 1965 des plus-values, certes moins importantes qu'en 1964, mais non négligeables. Qu'en ferez-vous ?

Rembourserez-vous une partie des avances et des prêts qui ont été consentis à l'Etat dans le passé, ce qui constituerait une opération déflationniste et, à notre avis, dangereuse, comme vous l'avez dit vous-même hier soir ?

Où bien affecterez-vous ces plus-values aux investissements qui méritent un effort particulier, ceux dont je viens de parler ?

Où encore si vous préférez remettre cet argent dans le circuit en abaissant le plancher de souscription obligatoire des banques, assurez-vous cet effort par l'emprunt ?

Mes dernières observations, mesdames, messieurs, porteront sur les investissements privés et le crédit.

Chacun sait que, lorsqu'on épargne moins que l'on ne consomme, on se prive de l'outil indispensable au développement de l'économie. Cela a toujours été vrai et ce l'est davantage encore dans un monde où la compétition est de plus en plus âpre. Si nous devons oublier cette règle, des centaines de milliers de jeunes qui vont se presser aux portes du marché du travail seraient condamnés à devenir des chômeurs. Or, au début de cet exposé, j'évoquais la tendance que laisse apparaître l'exécution du plan.

Cette tendance est encore plus inquiétante en ce qui concerne les investissements privés.

Le taux de progression de ces investissements, qui était remarquable en 1960 et en 1961, où il s'élevait à 12 p. 100 et à 14 p. 100, est tombé à 2,8 p. 100 en 1963 et sera cette année d'un peu moins de 2 p. 100. En soi, le phénomène est déjà sérieux. Mais il le paraît beaucoup plus encore si on le compare à la progression des investissements de nos voisins européens.

Si nous avons consacré, de 1956 à 1963, de 20 à 25 p. 100 de notre production aux investissements, l'Allemagne et les Pays-Bas en ont consacré dans le même temps de 22 à 25 p. 100. Pour 1965, on peut même penser que les entreprises, coincées entre la concurrence internationale de plus en plus dure, la tension qui subsiste sur l'emploi et l'accroissement modéré sans doute de certaines charges, seront tentées de prélever un peu plus encore sur leur marge d'autofinancement.

Il convient donc de ranimer à tout prix un marché financier que quarante ans d'inflation ont massacrés. Il faut inciter les épargnants à prêter leur argent à long terme à l'économie privée. Seule, pour le moment, la caisse des dépôts et consignations transforme en long terme de l'épargne déposée à vue dans les caisses d'épargne. Aussi convient-il, à notre sens, de multiplier les organismes collecteurs d'épargne entre les sociétés émettrices et l'épargnant.

Tout doit donc tendre à multiplier les petits porteurs d'actions et d'obligations industrielles afin d'associer l'épargnant au financement des entreprises et de démocratiser ainsi l'épargne. Pour y parvenir, il faut l'encourager par des exonérations, des détaxations, des incitations dont M. le rapporteur général et M. le président de la commission des finances nous ont parlé longuement hier. Je n'y reviendrai pas.

Vous nous proposez, certes, un certain nombre de mesures dans ce budget, mais nous pensons très sincèrement qu'il faudrait aller plus loin encore si l'on veut vraiment et rapidement dégeler l'épargne qui hésite encore — après les quarante années d'inflation que nous venons de connaître, on la comprend ! — et si l'on veut réduire la part de l'autofinancement qui, d'une part, sera rendu de plus en plus difficile par la concurrence internationale et qui, d'autre part, ainsi que le disait M. Vallon hier, est socialement critiquable puisqu'il provient pour une partie au moins du travail des salariés.

Il est évident que la meilleure incitation sera de tout faire pour garder la monnaie que nous avons enfin retrouvée en 1958 et qui depuis, sur le plan extérieur, du moins, ne s'est aucunement dégradée, bien au contraire.

C'est là le seul gage de progrès social. Se battre pour sa monnaie, c'est se battre pour les humbles, dont a parlé M. Pasquini, et pour tous ceux qui travaillent.

C'est se battre aussi pour assurer à sa patrie l'indépendance. Combien de fois ai-je été humilié, avant 1958, quand, à l'occasion de chaque discussion budgétaire ou à peu près, mon pays tendait la main vers l'étranger.

Nous n'avons d'ailleurs pas le choix. Dans un monde où l'on travaille et où l'on travaillera de plus en plus, nous sommes obligés de suivre jusqu'à son terme l'œuvre que vous avez entreprise. L'abandonner serait sûrement condamner notre économie à la dégradation et demain notre jeunesse au chômage.

Il n'y a pas de politique de rechange et si demain les détracteurs d'aujourd'hui devaient accéder au pouvoir, ils feraient probablement les mêmes choses. Peut-être les feraient-ils moins bien.

Le satisfecit de M. Marjolin, européen convaincu, dont les attaches socialistes sont bien connues, est convaincant. Plus convaincantes encore furent les prises de position de M. Pietro Nenni, fer de lance du socialisme italien qui, confronté aux dures réalités du pouvoir, et sous la pression de l'inflation, n'a pas hésité, récemment, à préconiser des mesures beaucoup plus sévères que celles qui nous sont proposées, mesures qui étaient en complète contradiction avec son action et ses positions passées.

**M. Tony Larue.** Ne comparez pas ce qui n'est pas comparable.

**M. Aimé Paquet.** C'est pourquoi, pour un homme politique, tenir en toute occasion le langage de la vérité, quoi qu'il puisse en coûter, est une assurance contre les reniements.

Certes la politique d'austérité et de vérité est difficile. C'est cependant la voie que nous avons choisie, et monsieur le minist-

tre, hier, en vous entendant, nous étions heureux et fiers de l'avoir choisie avec vous. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. le président.** La parole est à M. Cousté. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Pierre Cousté.** Hier soir, au cours de votre exposé, monsieur le ministre des finances, j'ai été très frappé par les qualificatifs que vous avez employés pour caractériser la compétition internationale.

Vous avez dit, elle est « formidable », elle est « terrifiante », et vous aviez raison.

L'avenir prochain vous donnera sans doute raison davantage encore.

Vous avez, du reste, ainsi justifié les mesures que vous avez proposées à l'Assemblée en ce qui concerne l'expansion et l'effort que représentent les dispositions en faveur des investissements privés.

Je ne rappellerai pas ces mesures qui figurent aux articles 6 à 9 du projet de loi de finances puisque nous aurons l'occasion de les approuver ; mais ces dispositions devant être complétées par des mesures d'ordre administratif, et le rapport économique et financier nous ayant, en outre, indiqué que vous souhaitiez une réforme d'ensemble des dispositions fiscales intéressant les sociétés, je pense qu'il est indispensable, pour faciliter le fonctionnement du marché financier et la modernisation des structures industrielles, que ce projet d'ensemble soit rapidement déposé et examiné.

A cet égard, monsieur le ministre, deux séries de propositions ou de suggestions pourraient, me semble-t-il, être faites, d'abord en ce qui concerne le rôle de la fiscalité et la concentration des moyens de production et de commercialisation, ensuite en ce qui concerne l'emploi du cadre régional en matière de fiscalité et de réanimation du marché financier.

Concernant la taille des entreprises et la concentration des moyens de production et de commercialisation, il paraît éminemment souhaitable que les actes de fusion, de concentration des sociétés entre elles et de regroupement des sociétés mères et filiales soient exonérés de toute taxe ou impôt, quelles que soient les plus-values, pour accroître l'efficacité des entreprises françaises.

Trois raisons justifient cette proposition : les faits l'imposent, il y a urgence et il y a opportunité à le faire.

Tout d'abord les faits l'imposent.

Si je me reporte, en effet, aux indications fournies à la page 35 du rapport général de M. Louis Vallon, je constate que le regroupement des industries étrangères concurrentes s'opère à un rythme beaucoup plus rapide que celui que nous connaissons en France, et qu'en Allemagne fédérale, notamment, la part des cinquante sociétés les plus importantes dans le chiffre d'affaires global de l'industrie allemande atteignait déjà en 1960 22,8 p. 100 tandis qu'aux Etats-Unis, au cours des quinze dernières années, l'activité des 200 premières sociétés est passé de 30 p. 100 à 40 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie américaine. En France, les grandes entreprises sont devenues, sauf exception, les entreprises moyennes de l'Europe et les entreprises moyennes sont en train de devenir les petites entreprises du nouveau marché européen et mondial.

Malgré des progrès accomplis dans notre pays, les structures de l'industrie française, trop longtemps tournée vers un marché étroit et protégé, sont encore insuffisamment adaptées à la compétition internationale, d'où une infériorité manifeste pour investir, exporter et promouvoir les recherches indispensables.

Le taux de la concentration en France est de un cinquième du taux allemand ou anglais et de un dixième du taux américain moyen, alors que des écarts encore plus grands existent par branche d'industries.

C'est urgent, en outre, car une nouvelle réduction des droits de douane entre les six pays de la Communauté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain et il est prévisible que l'accélération du désarmement douanier conduira l'Europe des Six à constituer une union douanière parfaite dans deux ans, le 1<sup>er</sup> janvier 1967. En outre, cette concurrence sera encore plus forte si la négociation Kennedy réussit.

Enfin, c'est opportun car nous disposons encore de notre souveraineté en matière fiscale, mais demain, la politique commune fiscale étant instaurée, nous ne pourrions plus prendre les mêmes dispositions.

Le projet d'ensemble des dispositions fiscales et le projet de réforme en voie d'élaboration dans vos services ne pourrait-il donc être examiné rapidement ?

Y a-t-il quelque inconvénient à supprimer toute taxation pour ce regroupement des industries françaises ?

Sans doute, me direz-vous, y aura-t-il quelques moins-values des rentrées fiscales,

Mais, surtout, peut-on penser que, par là même, nous précipitons l'accélération, que nous accélérons la disparition des petites et moyennes entreprises.

Je crois qu'il n'en est rien car les chefs d'entreprises français seront parfaitement capables d'apprécier s'ils ont ou non intérêt à user d'une mesure exceptionnelle que nous pourrions adopter.

Ce n'est pas vouloir la mort des petites entreprises ni des moyennes, surtout familiales, que de leur donner la possibilité de s'adapter. Il faut même que les chefs d'entreprise et les directeurs les plus dynamiques, et souvent les plus jeunes, saisissent les chances de cette concentration, de cette association, pour spécialiser les entreprises, alléger les catalogues, pour diversifier le marché et pour réduire les frais généraux, tout en ayant la certitude que le rapprochement, souhaitable du point de vue de l'efficacité de notre économie, ne donne pas lieu à un prélèvement fiscal qui, psychologiquement, est toujours trop lourd.

Le remembrement industriel et commercial français s'impose. Les industriels ne demandent certes pas de subventions, comme le monde paysan où l'évolution des structures agricoles l'exige ; ils demandent essentiellement que leur rapprochement, leur association, leur fusion soient gratuits.

Si la taille des entreprises ne peut être la réponse exclusive ni le seul moyen pour accroître l'efficacité de l'appareil économique français, elle est souvent, dans de nombreuses branches, la condition permettant les réorganisations et les remaniements qui entraînent la réduction des coûts, l'aptitude à vendre à des prix compétitifs des produits dont l'originalité et la qualité doivent être maintenues.

Cet effort s'impose également pour une autre raison, pour assurer le plein emploi des travailleurs dans nos usines et dans nos commerces et si l'on veut accueillir convenablement les jeunes générations de l'après-guerre et ceux qui doivent abandonner la terre.

Les considérations économiques rejoignent les problèmes sociaux. Nous voulons exporter nos produits, nos services, mais garder nos hommes.

Vouloir le moins possible d'entreprises « captives » et éviter une dépendance économique dangereuse, c'est vouloir une politique fiscale active.

Enfin, je crois qu'il est opportun de se servir de plus en plus du cadre régional en matière de fiscalité et de réanimation du marché financier.

Pour un certain nombre d'opérations concernant la dissolution des sociétés, l'agrément du ministre des finances est nécessaire.

Ne pourrait-on pas, dans ce domaine comme dans d'autres, compte tenu de la réforme envisagée, décentraliser la décision et l'instruction des dossiers et la confier aux directeurs départementaux des contributions directes ?

Ne pourrait-on pas, en un mot, rapprocher ainsi l'administration et le contribuable, surtout lorsque celui-ci appartient à une entreprise provinciale ?

De même, semble-t-il, le cadre régional est celui qui convient pour tenter de ranimer le marché financier.

Sans doute, comme vous l'avez souligné, Paris doit être la grande bourse des valeurs mobilières de l'Europe, surtout si l'on se souvient qu'à la fin de 1963 la capitalisation boursière au Stock Exchange de New York représentait plus de vingt fois la valeur capitalisée de toutes les valeurs françaises, comme le rappelait du reste M. le rapporteur général.

Mais, une réforme récente ayant créé l'unicité des cotations, n'est-il pas indispensable que le parrainage de la bourse de Paris permette aux bourses de province — Lyon, la plus importante, Bordeaux, Lille, Marseille, Nancy, Nantes et Toulouse — d'être en quelque sorte représentatives du marché des valeurs de la région ?

La réanimation du marché provincial exige la concertation de ceux qui constituent le marché financier, agents de change, banquiers, ainsi que l'avis du comité des bourses et votre décision, monsieur le ministre.

Il est opportun, me semble-t-il, de rendre plus proche aux nouveaux épargnants, comme aux anciens, la cotation des valeurs des entreprises de leur région, notamment pour permettre un meilleur accueil aux augmentations de capitaux.

Nous vous faisons confiance pour apprécier les faits et accepter les solutions qui s'imposent. Vous le ferez, non pas en comptable rigoureux, mais en économiste, conscient que la politique de stabilité pour l'expansion doit être, pour les entreprises françaises, leurs animateurs et ceux qui y travaillent, une politique d'espoir, une politique d'avenir. (Applaudissements sur divers bancs.)

**M. le président.** La parole est à M. Boscher. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Michel Boscher.** Mes chers collègues, vous avez certainement été frappés comme moi, hier, par les paroles de M. le rapporteur

général, rappelant que 37 p. 100 des logements neufs construits en France ressortissent au secteur public.

Personnellement, je ne peux m'empêcher de penser — cette opinion sera sans doute partagée — que cette proportion est trop forte. Il en résulte, en effet, qu'un Français sur quatre, candidat au logement, ne parvient à se loger que grâce à l'aide financière de l'Etat.

Il est clair que les exigences de confort — et c'est bien naturel — de nos concitoyens dépassent les revendications de leurs devanciers. On ne vit plus en 1964 comme on vivait il y a cinquante ans. On pourrait en déduire que l'introduction du confort dans les logements a entraîné une augmentation du coût de la construction. Mais ce serait compter sans l'industrialisation qui a permis d'abaisser les prix de revient et qui, en l'occurrence, joue un rôle compensateur.

La pénurie de logements est due, pour partie, au faible taux de renouvellement du patrimoine immobilier qui a caractérisé la période 1914-1945 et, pour partie, à l'évolution démographique en France, aux naissances si nombreuses depuis la guerre, à la mobilité de la population qui fait que des zones entières se dépeuplent alors que d'autres sont maintenant surpeuplées.

Que tout cela ait exercé une influence, par le jeu de l'offre et de la demande, sur le coût de logements déjà construits, on le conçoit. Mais on comprend beaucoup moins, lorsqu'il s'agit de logements neufs, qu'un Français sur quatre soit obligé de se décharger, d'une manière ou d'une autre, d'une partie de son loyer sur l'Etat.

Je ne dis pas qu'il y ait nécessairement des abus, encore que l'expérience prouve — et ceux qui comme moi ont la charge d'administrer des sociétés d'I. L. M. le savent bien — que nécessité, parfois, fait loi. On est souvent obligé de loger dans une habitation à loyer modéré tel ou tel fonctionnaire de grade élevé, tel on tel « cadre » supérieur qui, en fait, n'y a pas sa place.

Tout cela est dû, je pense — et ce disant, je ne fais que reprendre ce qui a été dit à différentes reprises par le ministre de la construction — au fait que, depuis quinze ans, l'aide à la construction, dans ce secteur dit social, est une aide « à la pierre » et non une aide personnalisée. En fin de compte, les Français — je dirai : presque tous les Français — en sont arrivés à considérer cette aide à la pierre étant anonyme, qu'il est naturel que l'Etat paie une part de leur loyer de la même façon que la caisse de sécurité sociale leur rembourse partiellement leurs dépenses pour maladie.

Il paraît donc nécessaire de personnaliser davantage cette aide de l'Etat.

Qu'il soit nécessaire de conserver un secteur social dans notre effort de construction de logement, c'est évidemment incontestable, et ce pour les moins favorisés de nos compatriotes. Mais il est anormal, selon moi, de faire profiter de cette aide — je reviendrai sur ce point à la fin de cette courte intervention — une catégorie, hélas ! importante, de citoyens qui n'en ont pas besoin, ce qui n'est pas encore trop grave, mais surtout des gens, et ils sont assez nombreux, qui détournent cette aide de son but social pour spéculer.

Ces quelques mots sur le secteur social de la construction m'incitent à évoquer quelques problèmes.

Rejoignant une remarque qui a été faite hier par M. le rapporteur général avec beaucoup d'esprit, je dirai, à mon tour : De grâce ! que le ministre de la construction et ses services simplifient un maquis législatif et réglementaire devenu incroyable.

Comment, en effet, voulez-vous qu'un candidat à la construction non averti — et, pour l'être, il faudrait se livrer à de longues et patientes études que l'on n'a pas le loisir d'entreprendre — s'y reconnaisse dans l'enchevêtrement des primes non convertibles, des primes convertibles, des prêts spéciaux, des prêts familiaux, et j'en passe ?

Comment pourrait-on ne pas avoir conscience que ces complications, en définitive, découragent le candidat de tenter la grande aventure qu'est devenue, en 1964, la construction d'un logement, aventure qui lui paraît d'emblée sans issue ?

Comment ne pas comprendre que, pour ne pas se perdre dans le maquis, il s'adresse alors à un office d'I. L. M., ajoutant sa demande à des listes déjà longues, ou se tourne vers des sociétés habilitées, paraît-il, à construire pour le secteur social, alors qu'on peut se demander ce qu'elles ont de social, soutenues qu'elles sont par des groupes financiers puissants et où le personnel est spécialisé dans le contentieux ?

Voilà, je le dis franchement, une des pierres d'achoppement, un des goulets d'étranglement de la construction. J'en ai la conviction profonde.

Mes collègues maires ou conseillers généraux qui, comme moi, ont à résoudre ce problème de la construction savent que ces difficultés ne sont pas les seules pour le candidat constructeur, et je songe, en particulier, à l'insouciance avec

laquelle on multiplie les obstacles sur la route du permis de construire : prétendus plans de détail, plans d'urbanisme ou plans intercommunaux, qui n'ont jamais été publiés et que personne ne connaît, hormis l'architecte qui y travaille d'une manière plus ou moins clandestine depuis des années, ce qui constitue d'ailleurs, je crois, un abus de droit.

Mon observation est valable pour tous les secteurs de la construction et j'ose espérer que M. le ministre des finances en fera son profit.

De grâce, que l'Etat donne l'exemple de la régularité et de la ponctualité dans les paiements ! Lorsqu'une entreprise est obligée de nantir son chantier, par exemple, cas assez fréquent, parce qu'elle n'a pas reçu en temps voulu les sommes qui lui sont dues pour des travaux exécutés, c'est de 3 ou 4 p. 100 que ses charges sont augmentées et cette majoration se répercute sur le prix de revient.

L'Etat n'a pas le droit de provoquer des situations de ce genre.

Cela étant, tout n'est pas noir dans le tableau que je désire brosser.

Je relève avec satisfaction l'effort relatif aux crédits globaux affectés aux I. L. M., qui passent de 4.270 millions à 4.470 millions de francs de 1964 à 1965, ce qui correspond à une prévision de 140.000 logements à caractère social contre 135.000.

C'est un effort, modeste il est vrai, mais il existe et nous le remercions.

J'estime — et, sur ce point, je ne serai pas tout à fait d'accord avec mon collègue et ami M. Paquet — que l'on peut faire mieux. Je ne pense pas que le goulot d'étranglement de l'entreprise, auquel M. Paquet a fait allusion, soit tellement évident.

Les entreprises françaises se sont équipées et cet équipement a permis de réduire les prix de revient au cours des dernières années. On peut avancer, en effet, que, depuis dix ans, le prix de revient des logements d'un type constant est inchangé, ce qui revient à dire que, en francs constants, nous avons affaire à une diminution d'environ 20 p. 100.

Pour que les entreprises continuent à s'équiper, il leur faut évidemment avoir l'assurance — il y a été fait allusion hier — que les équipements nouveaux pourront être rationnellement amortis. Ainsi se pose le problème d'un plan triennal, qui existe déjà partiellement pour les grands ensembles I. L. M., et le problème d'un plan pluriannuel. Car, mesdames, messieurs, les techniciens le savent, le gros matériel — scrapers, grues, coffrages d'acier, etc. — ne s'amortit pas en trois ans. Il est très coûteux et il faut pouvoir être sûr de l'utiliser à plein pendant plusieurs années avant de l'acquérir.

Je salue, au passage, l'inscription dans le budget d'un crédit de 430 millions de francs pour la construction de 14.000 immeubles à loyer normal à l'aide de prêts assortis de bonifications d'intérêt. Il est bon, il est normal que les offices d'I. L. M. disposent de cette nouvelle catégorie d'immeubles pour mettre à la disposition des locataires des logements différents et dont le loyer sera proportionnel à leurs ressources.

Mais, monsieur le ministre, je pose cette question à votre collègue de la construction : ne serait-il pas bon qu'une partie de ces immeubles soit réalisée dans les programmes prévus pour l'accession à la propriété ?

Les remarques que j'ai à faire sur les primes sont peut-être moins flatteuses.

On pouvait en effet, dans ce domaine, escompter des programmes plus importants, puisqu'il s'agit ici d'une procédure d'aide qui stimule le financement privé, dont le Gouvernement attend, nous a-t-il dit, un grand développement.

L'accroissement proposé pour l'année 1965 ne représente, en effet, que 7,5 p. 100 du programme de l'année en cours. Or il faudra bien honorer les demandes croissantes des sociétés immobilières d'investissement et de construction de logements locatifs préalablement à l'ouverture des chantiers, faute de quoi, ou bien les chantiers attendront et ce serait bien dommage, ou bien la prime sera perdue et les loyers seront plus chers.

Un très grand retard, qui peut être évalué en moyenne à près de deux ans, est enregistré à l'heure actuelle dans la plupart des départements français pour l'emploi de primes non convertibles, ce retard affectant aussi bien les grandes opérations, celles qui concernent les grands ensembles, que celles qui sont projetées dans les communes rurales où, le plus souvent, il n'est pas fait appel aux prêts du Crédit foncier, mais à ceux des caisses de crédit agricole, soit pour des constructions neuves, soit pour des travaux d'amélioration ou de modernisation de constructions anciennes.

Il paraît donc indispensable, et je pèse mes mots, d'augmenter très sensiblement les crédits de primes non convertibles prévus au budget de 1965, d'autant plus que la charge qui en résulte sur les finances publiques est relativement peu élevée.

Ces crédits, selon nous, devraient correspondre à cent mille logements nouveaux au moins.

Je dis très franchement à M. le ministre des finances que ce point paraît très important au groupe U. N. R.-U. D. T. qui m'a chargé d'insister tout particulièrement auprès de vous à ce propos.

**M. Michel Jacquet.** C'est une question qui intéresse tous les députés.

**M. Michel Boscher.** Je vous remercie, mon cher collègue. J'irai jusqu'à dire, en pesant mes mots, que si satisfaction ne devait pas nous être donnée sur ce point précis, une hésitation se manifesterait chez beaucoup de mes amis quant au sort à réserver au budget de la construction, s'agissant notamment du chapitre 65-10.

J'ai fait, au début de mon intervention, allusion à certaines spéculations. On me permettra de défendre par avance un amendement qui a été déposé par mes amis MM. Fanton et de la Malène, ainsi que par moi-même, en vue de mettre un terme aux spéculations scandaleuses sur les logements d'immeubles construits avec l'aide de primes et de prêts de l'Etat.

Cette nécessité est d'ailleurs tellement évidente que le Gouvernement, par un décret du 29 décembre 1963, oblige dorénavant les constructeurs bénéficiaires de l'aide de l'Etat à limiter leurs exigences. Mais, pour l'instant, et pour de nombreuses années encore, la plupart des logements disponibles se trouvent ou se trouveront dans ces immeubles qui ont été construits entre 1948 et 1964, c'est-à-dire à une période où une liberté totale était laissée à la construction, à l'exception des H. L. M.

L'opération que je dénonce se répète à travers la France et spécialement dans les régions à croissance rapide, plus particulièrement encore dans la région parisienne.

Le mécanisme est très simple. Des promoteurs, nantis de primes et de prêts de l'Etat, construisent un ou plusieurs immeubles. Se présentent des clients qui souscrivent à l'achat de cinq ou dix appartements — j'en connais des exemples dans la proche banlieue parisienne — qu'ils mettent en location, souvent par l'intermédiaire d'un homme de paille, à un taux relativement raisonnable au départ, sans bail à long terme, bien entendu, simplement avec un engagement de location d'un an. L'année écoulée, on résilie l'engagement de location. Mais — et c'est là que se place l'affront à la pure et simple honnêteté — la lettre de résiliation contient ce post-scriptum : « Cependant, si vous acceptiez une majoration de loyer — 15, 20 ou 25 p. 100 — nous serions d'accord pour vous renouveler votre location ».

Les malheureux locataires, qui ont emménagé depuis un an et qui n'auraient, faute de savoir où aller, que la ressource de se retrouver à la rue, s'inclinent sous la pression — c'est une sorte de dol — et s'engagent à supporter la majoration exigée, assortie d'un nouveau dépôt de garantie et, très souvent, de prétendus frais de dossier.

Et cette spéculation se répète d'année en année, tant et si bien que, dans des localités que je connais, les loyers de certains logements sont actuellement doublés par rapport au loyer initial d'il y a trois ans.

Tout cela, mes chers collègues, se fait aux frais de l'Etat, c'est-à-dire des contribuables, car si ces gens ont pu acheter ces logements dans de bonnes conditions, c'est parce qu'ils avaient été financés par des primes ou des prêts.

Je considère quant à moi qu'il y a là un scandale.

Nous proposons donc, mes amis et moi, par notre amendement n° 26, de limiter les hausses applicables à ces logements construits entre 1948 et 1964 en les indexant en quelque sorte sur les hausses des loyers des H. L. M.

Si cette solution n'est pas parfaite, si elle cristallise des inégalités accumulées au cours des ans, elle aura au moins le mérite de mettre un terme à de nouvelles hausses abusives. J'y reviendrai au moment où l'amendement sera appelé.

Il y a encore beaucoup à faire dans le secteur du logement. Je désirais simplement apporter quelques suggestions, émettre quelques réflexions. J'espère que le Gouvernement et l'Assemblée les auront retenues avec bienveillance. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. le président.** La parole est à M. Meek.

**M. Henri Meek.** Mesdames, messieurs, je traiterai brièvement trois problèmes d'ordre social, au sujet desquels, du reste, j'ai déposé depuis de longs mois des questions orales.

J'avais demandé tout d'abord qu'on appliquât un large abattement à la base au calcul de l'impôt progressif sur le revenu et un élargissement correspondant des tranches d'imposition pour les revenus des petits salariés et des classes moyennes.

Au Conseil économique, M. Furst a constaté que le volume des impositions a augmenté de huit fois entre 1951 et 1961

et que, depuis, cette situation s'est encore aggravée. Malgré les dispositions des lois de finances de 1959 et de 1963, la majoration de 18 p. 100 du S. M. I. G., intervenue depuis 1960, n'a pas donné lieu à un ajustement automatique des échelles d'imposition. Les mesures que vous prévoyez pour 1965 et 1966, monsieur le ministre, ne modifieront pas essentiellement la situation de ces années dernières. Les plus-values fiscales persisteront en 1965, malgré toutes les mesures de dégrèvement fiscal que nous voterons.

Je vous prie donc de nous saisir bientôt d'un texte prévoyant des dégrèvements plus substantiels et, surtout, d'utiliser les plus-values fiscales éventuelles pour acquitter la dette sacrée que nous avons contractée envers les personnes âgées.

S'agissant toujours des dégrèvements fiscaux, je vous prie également d'envisager la possibilité de faire bénéficier le contribuable ayant à sa charge une personne infirme du régime applicable aux femmes ayant à soigner des parents ou des collatéraux infirmes, c'est-à-dire de revenir à la situation antérieure aux décrets-lois de 1935.

Vous proposez de fixer l'allocation annuelle aux vieillards à 1.700 francs au 1<sup>er</sup> janvier, 1.800 francs au 1<sup>er</sup> juillet et 1.900 francs, c'est-à-dire 5,20 francs par jour, en 1966. Nous sommes loin des propositions faites par la commission présidée par M. Laroque, qui, il y a deux ans et demi, prévoyait pour le 1<sup>er</sup> janvier 1965 le taux de 2.200 francs qui, compte tenu de l'accroissement du coût de la vie intervenu depuis, devrait être porté à 2.600 francs. Vous n'offrez, vous, que la modeste somme de 1.800 francs !

Mon cher ministre, il est de votre devoir, sans attendre le budget de l'an prochain, de nous saisir le plus tôt possible de nouvelles propositions de majoration de l'allocation aux vieux et de relèvement correspondant des plafonds de ressources, fixés actuellement à 3.100 et à 4.700 francs par an.

Quant aux rentes viagères, celles de l'Etat qui datent de 1914 sont majorées de dix fois tandis que les prix ont augmenté de trois cents fois depuis cette date. Les rentes de 1940 ont été majorées de six fois, alors que, depuis la même époque, les prix ont augmenté de cinquante fois.

La détresse règne dans les foyers de nos vieux. Un correspondant parisien me signale le cas d'une dame âgée, morte de sous-alimentation, qui s'en allait chaque jour faire ses emplettes. « Dans le filet de cette dame, ajoute ce correspondant, il y avait un petit morceau de pain, un œuf, un peu de sucre et cent grammes de viande le dimanche ! Aux questions des commerçants, elle avait l'habitude de répondre : « Oh ! vous savez, à mon âge, on vit avec pas grand-chose ». Ce « pas grand-chose » ne lui a pas suffi pour vivre ».

Chevalier de la Légion d'honneur, lauréat du syndicat des journalistes et président d'un groupement de vieux, M. André Triot ajoute : « Ce cas n'est pas exceptionnel. Tandis que nous volons au secours des pays sous-développés, nous laissons chez nous des vieillards mourir de faim ».

Monsieur le ministre, je connais le cas de plusieurs autres personnes âgées que leur misère a poussées jusqu'au suicide. Nous sommes donc loin d'avoir atteint, au service de nos deux millions et demi de vieux allocataires, le noble idéal fixé par la précédente Constitution : « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité les moyens convenables d'existence ».

Ce texte constitutionnel, monsieur le ministre — et je m'adresse par devers vous au Gouvernement tout entier — vous fait un devoir impératif de ne pas vous contenter des relèvements insuffisants prévus dans ce projet de loi de finances. Il importe que vous nous proposiez bientôt d'autres mesures infiniment plus substantielles en faveur des vieillards, en vue de mettre fin à une situation qui n'a que trop duré. En attendant, la France, dans le cadre du Marché européen, se classe au dernier rang dans le domaine des prestations de vieillesse.

La troisième question orale que j'avais posée intéressait les jeunes ménages désirant faire construire une maison individuelle. Dans mon département, ils se comptent par milliers. Ils ont obtenu le permis de construire mais, faute de bénéficier de la prime à la construction, certains d'entre eux, absolument désespérés, devront attendre encore des années avant toute mise en chantier. Quel sera alors le prix de la construction ? Même si l'augmentation enregistrée ces dernières années ne persiste pas, une diminution n'est certes pas à envisager.

Cette situation ne saurait donc se prolonger, d'autant que les années prochaines seront marquées par l'élévation du taux de natalité. Les jeunes ménages veulent fonder un foyer et c'est légitime. Dans l'intérêt national, il faut même favoriser cette tendance bien louable.

Outre la majoration des crédits pour la construction collective H. L. M. et autres, il faut surtout doter le Crédit foncier et les organismes analogues de moyens financiers suffisants pour que les primes puissent être accordées à tous ceux qui ont obtenu le permis de construire.

Voilà les trois questions d'ordre social que j'ai tenu à soulever. Je demande au Gouvernement de retenir mes suggestions et de prendre des mesures dans le plus bref délai possible. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur plusieurs bancs.)

**M. le président.** La parole est à M. Ruais. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Pierre Ruais.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, comme au début du siècle, l'équilibre budgétaire est retrouvé, la valeur du franc est stable sur le marché financier extérieur et son pouvoir d'achat a été stabilisé sur le plan intérieur.

Mais l'environnement social et économique est bien différent. Le monde — et la France plus qu'aucun autre pays — est en complète mutation, et c'est le milieu auquel s'appliquent nos décisions économiques et financières qui, lui, n'est plus stable.

Il faut sans cesse produire et mieux. L'expansion est une exigence sociale moderne, mais elle sera encore plus impérative dans la France des quelques années qui vont s'ouvrir.

Dans cette France, un bond en avant de la production, une véritable accélération, est nécessaire, parce qu'il va falloir pourvoir aux besoins de mise au travail et aux besoins de consommation de quelques centaines de milliers de jeunes travailleurs et de ménages nouveaux.

La vague des naissances, commencée en 1946, fera bientôt déferler dans la vie active 400.000 jeunes de dix-neuf ans par an, au lieu des 200.000 des années précédentes qui correspondaient aux classes creuses de la guerre.

Il en va de même pour les femmes, qui déterminent la création de foyers nouveaux et la naissance des enfants : 400.000 d'entre elles vont avoir vingt ans, alors que 200.000 seulement atteignaient cet âge les années précédentes.

Seul un accroissement du rythme des investissements permettra de faire face à cet impact.

L'élasticité qu'avait gardée la capacité de l'outillage de production nationale par rapport à l'offre de travail a été sensiblement réduite par les rapatriements d'Afrique du Nord. Cette capacité s'est trouvée elle-même réduite par la baisse constante des investissements productifs, comme le marque dans son rapport notre rapporteur général.

Le Gouvernement, dans ses hypothèses économiques pour 1965, reconnaît lui-même que les investissements productifs, qui devaient croître au rythme de 6,4 p. 100 pendant le 1<sup>er</sup> plan, n'auront cru à l'exécution qu'au rythme de 5,4 p. 100.

Le rapport de M. Vallon, comme l'exposé de M. Lepeu devant la commission des finances, contient des chiffres significatifs sur « l'écrasement de l'accroissement » des investissements réalisés par les entreprises. Cet accroissement, qui s'élevait à 12,1 p. 100 en 1960, 14,7 p. 100 en 1961, 9,7 p. 100 en 1962, 2,8 p. 100 en 1963, tombe à 2,2 p. 100 en 1964.

Aussi, étant donné les circonstances, une relance rapide des investissements est nécessaire. Le Premier ministre et le ministre des finances lui-même l'ont reconnu à plusieurs reprises. N'est-ce pas hier — je vais le répéter encore — que le ministre des finances déclarait que « le pays doit être saisi d'une fureur d'investir » ?

Mais une fureur, pour persister, a besoin d'être aiguillonnée. Je me suis donc demandé pourquoi des mesures hardies ne figuraient pas, à cet égard, dans la loi de finances. En effet, les mesures qui y figurent, et que le ministre des finances a classées dans ce qu'il appelait « la catégorie du ressort fiscal », ne sauraient être considérées que comme des préliminaires. Certes, elles encouragent l'épargne, mais elles n'encouragent pas celui qui détient la responsabilité de l'entreprise et qui doit posséder la volonté d'investir. Alors, pourquoi ajourner encore des mesures à effet profond et direct ?

En l'occurrence, il apparaît bien que, dans l'esprit du Gouvernement, les exigences présentes de la stabilisation aient pris le pas sur celles d'une accélération des investissements et que la crainte des risques inflationnistes que cette dernière comporte ait été plus forte, dans son esprit, que l'attrait des bons effets à en attendre dans un avenir prochain.

Cependant, si l'on fait des investissements, il faut vouloir les financer. Par autofinancement ? Le Gouvernement reproche, à juste titre, à ce procédé son effet inflationniste sur les prix. Par le blocage des prix, il lamine les marges d'autofinancement possibles. Il m'est apparu en outre que le Gouvernement trouvait une justification de son attitude dans la concurrence internationale qui pèse également sur ces prix.

Reste alors le financement par apport de capitaux extérieurs : mais les restrictions de crédits frappent plus durement que les autres les entreprises qui n'ont pas accès au marché financier. De toute façon, pour les unes comme pour les autres, la fiscalité actuelle ne rend pas les prêts attrayants pour l'épargne. Or, restriction de crédits et maintien de l'état fiscal sont deux ressorts importants du plan de la stabilisation.

La seule incitation que trouvent les entreprises dans la loi de finances — et je reconnais qu'elle est, certes, importante — est l'incitation à limiter les frais généraux. Le Gouvernement, dans sa déclaration d'hier et dans ses exposés à la commission des finances, a insisté à plusieurs reprises sur ce point et il a raison. Mais cela ne suffit pas.

Sur le plan de la loi de finances, il y avait schématiquement deux moyens de relancer la volonté d'investissement dans le secteur productif privé : ou l'allègement fiscal, ou les facilités d'amortissement.

J'ai dit « volonté » d'investissement de la part des entreprises, c'est pourquoi je ne parlerai pas de l'appel à l'épargne et aux crédits qui eux donnent les « possibilités » d'investissements. Je n'en parlerai pas non plus parce que tout le plan de stabilisation y tend. Son développement en sera une conséquence normale et voulue ; il pourra continuer à être favorisé par une série de mesures techniques, mais la reprise sera lente et progressive et ne correspondra pas aux exigences de la rapidité si celle-ci s'impose.

Sans doute, l'allègement fiscal pur et simple des entreprises n'apparaît pas, de prime abord, comme une mesure d'équité sociale. Il faudrait cependant se rappeler que, dans notre monde actuel, dans notre monde de sociétés anonymes, la direction des entreprises n'est pas celle qui possède la plus grosse partie du capital, celle-ci appartient le plus souvent à la masse des petits actionnaires qui, eux, n'ont guère les moyens d'influer sur la direction de l'entreprise. Les moyens d'y remédier ont déjà fait l'objet de thèses connues sur la réforme de la structure des entreprises et je n'y insisterai pas. Des allègements conçus pour augmenter leurs revenus n'apparaîtraient donc pas comme des mesures hors d'une saine conception sociale.

En tout état de cause, ils auraient des effets heureux sur une reprise en Bourse. Si la reprise ne doit pas être considérée ni recherchée en elle-même, dans la mesure où elle augmenterait des bénéfices spéculatifs, du moins contribuerait-elle à porter les titres à un taux de rentabilité à peu près convenable et non pas infime comme il l'est à l'heure actuelle.

Encore que les chiffres ne soient pas comparables, je rappelle que, toujours en commission des finances, M. Lepeu a établi que le rendement des affaires américaines, après déduction des bénéfices industriels et commerciaux, s'établissait entre 5 p. 100 et 10 p. 100 du chiffre d'affaires. En France, ces chiffres deviennent de deux à zéro.

Ce moyen répondrait en tout cas à la nécessité d'attirer vers les augmentations de capital des sociétés l'épargne qui s'en est détournée parce qu'elle n'était plus incitée par un rendement normal, par la distribution d'actions gratuites ou par des dividendes importants.

Les augmentations de capital constituent précisément le procédé le plus conforme aux vœux du Gouvernement et à la stabilisation des prix. En effet, elles ne pèsent pas sur les prix comme l'autofinancement ou même l'appel à l'emprunt.

Mais il existe un autre argument en leur faveur, auquel nous ne devons pas être inattentifs : les cours anormalement bas de la bourse facilitent la prise de contrôle par des groupes étrangers d'importantes sociétés françaises.

On conçoit aisément que lorsque la Bourse de New York connaissait des hauts au moment même où la Bourse de Paris connaissait des bas, les disponibilités dégagées d'un côté peuvent être utilisées à ces prises de contrôle qui présentent un réel danger pour l'indépendance nationale. Et si elles ne constituent pas un péril immédiat pour notre marché de l'emploi, il n'est pas sûr que des conjonctures économiques différentes ne puissent pas créer demain un danger à la fois pour notre indépendance et pour la sécurité même de nos cadres et de nos travailleurs.

Sous ces importantes réserves, on peut penser que des facilités d'amortissements conviendraient sans doute mieux à notre conjoncture politique et sociale, bien qu'elles n'aient pas le même effet psychologique sur le marché que des allègements fiscaux. Elles favoriseraient probablement davantage l'autofinancement — encore que la chose ne soit pas certaine sauf à prendre certaines précautions — que les mesures d'allègement fiscal direct.

Or on ne se passera pas de l'autofinancement d'ici longtemps. Le rapport de M. Louis Vallon, auquel je m'excuse de faire à nouveau un emprunt, estime que, d'après les moyennes des

pays du Marché commun, c'est dans les environs de 70 p. 100 que l'appel à l'autofinancement pour le financement des investissements se produit et se produira encore longtemps.

Au sujet de ces facilités d'amortissement, M. Lopeu a signalé à la commission des finances un exemple d'amortissement accéléré en Angleterre, où l'investissement a été amorti à 55 p. 100 la première année, etc.

Je ne prétends pas le citer en exemple mais ce qui me paraît nécessaire avant tout, c'est d'aller dans ce domaine aussi loin que nos partenaires et nos concurrents du Marché commun, et tout spécialement les Belges et les Allemands, sont allés ou iront.

J'ai longuement parlé des investissements productifs du secteur privé car c'est là que nos craintes sont les plus fortes. En ce qui concerne les entreprises publiques — j'ai vu vos chiffres, monsieur le ministre des finances — il n'y a pas lieu d'avoir les mêmes inquiétudes.

Le rythme de l'accroissement y est nettement supérieur à celui du secteur privé.

Il n'en reste pas moins vrai qu'en maintenant leurs tarifs à des taux insuffisants, on bloque bien les effets inflationnistes du côté des prix, mais on relance les causes d'inflation en reportant sur d'autres secteurs de consommation les économies ainsi réalisées par les consommateurs, on diminue les recettes fiscales et même les recettes tout court de l'Etat. On diminue aussi les quotas offerts aux entreprises de transformation sur le marché des capitaux.

Je me résume. Certes, nous avons des inquiétudes, mais je pense que ce qui nous sépare du Gouvernement, c'est une simple affaire de timing. Dans ce contexte, en effet, nous sommes convaincus que le Gouvernement est conscient de l'impératif moderne qui est l'investissement productif. Il l'a dit et l'a même prouvé. Nous sommes sûrs qu'il ne nous décevra pas.

Mais nous sommes de ceux qui sont impatients de le voir lancer sa contre-offensive. Nous reconnaissons que des dispositions aussi importantes que celles envisagées dans cet exposé sur la fiscalité des entreprises ne sauraient se surajouter à une loi de finances et à son annualité.

Dans quelques semaines, au cours de la discussion des orientations du IV<sup>e</sup> plan, nous aurons à formuler notre position sur les objectifs proposés par le Gouvernement et sur les outils dont il disposera pour les atteindre. Ensuite, lors de la session de printemps, le Gouvernement devrait être prêt à soumettre au Parlement un projet de réforme de la fiscalité des entreprises dont le propre devrait être tout d'abord de relancer les investissements productifs. Ce projet, monsieur le ministre, vous nous l'avez annoncé, nous l'attendons avec impatience. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. le président.** La parole est à M. Brousset. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Amédée Brousset.** Monsieur le ministre des finances, je monte à cette tribune réfléchissant encore à votre exposé d'hier. Je ne vous étonnerai sans doute pas en vous assurant que vous m'avez convaincu de l'efficacité de la voie financière dans laquelle vous vous êtes engagé, en raison des résultats déjà acquis et des raisons d'espérer qu'elle nous propose.

Nul ne saurait en effet, s'il est de bonne foi et si par exemple, et par bonheur, il a au cours des mois de vacances franchi quelque peu nos frontières, nier que vous avez, par le moyen du plan de stabilisation, encore accru, comme on disait au temps de Poincaré, l'autorité internationale du franc. Et cela en dépit des décisions contraignantes et qu'on souhaite temporaires ou aménageables pour telles ou telles catégories d'activités professionnelles, qui toutes ensemble concourent à la progression de l'économie française et en définitive à l'amélioration du bien-être français.

Personnellement j'ai été particulièrement sensible au fait que parmi les ressorts de l'expansion, vous avez préconisé la réforme, en matière de construction, du crédit hypothécaire. En effet, l'an dernier, déjà, à pareille époque, au cours de l'examen du budget de la construction, j'avais à cette tribune, ainsi que dans d'autres instances parisiennes comme la conférence des ambassadeurs, attiré l'attention du Gouvernement sur les heureux résultats à espérer d'une telle initiative.

Mais ce n'est pas le propos qui, aujourd'hui, me fait monter à la tribune. Je désire vous entretenir du relèvement des majorations des rentiers viagers publics et privés que vous avez noté à l'article 6 du projet de loi en cours de discussion et dont vous nous avez entretenu hier.

« Nous proposons, avez-vous dit, une nouvelle revalorisation de la rente viagère publique et privée jugeant qu'il ne suffit

pas de déplorer publiquement les méfaits de l'inflation mais qu'il faut aussi dans la mesure du possible y remédier, surtout lorsque les victimes sont des faibles ».

Je ne saurais donc vous reprocher de n'avoir pas pris entière conscience de ce douloureux problème. Aussi, ne brandirai-je pas la règle à calcul pour restituer dans la vérité mathématique, malheureusement, le résultat langible que peuvent espérer retirer des majorations que vous avez proposées vous-mêmes, les bénéficiaires de ces mesures.

Je me borne à souligner que les majorations envisagées sont, en fait, des majorations de majorations et, en particulier — vous l'avez d'ailleurs déclaré vous-même hier — les majorations de majorations décidées en 1963.

Pourtant la loi de finances pour 1963 précisément avait décidé une majoration annuelle légale, automatique, forfaitaire et progressive et institué également une majoration par voie judiciaire. Mais celle-ci s'est révélée pratiquement sans effet du fait des difficultés de la procédure et des moyens à mettre en œuvre pour les poursuivre.

Je voudrais donc vous rendre attentif au fait que, par suite des majorations proposées, une rente souscrite en août 1914 est majorée ou sera majorée de 9,52 fois la rente initiale, alors que, depuis cette date, le montant des prix s'est accru de 300 fois, et qu'une rente souscrite en septembre 1940 est majorée de 6,35 p. 100 au regard de la rente initiale, bien que le montant des prix ait été multiplié par 50.

Permettez-moi de vous faire réfléchir à l'âge qu'atteignent aujourd'hui les Français qui, en août 1914, ont souscrit de tels engagements : ce n'est pas à vingt ans qu'on y songe !

Vous avez vous-même souligné par ailleurs la progression du niveau de vie des Français, qui est de 4 p. 100. Je citerai en définitive un seul exemple : au regard de vos propositions, les 5 p. 100 de la troisième tranche d'augmentation proposés représentent en réalité dix francs actuels pour une rente dont le montant initial était de mille francs actuels, c'est-à-dire de cent mille francs.

En bref, nous vous demandons, mes amis du groupe U. N. R.-U. D. T. et moi-même, de doubler ces taux de majoration et de les porter à 80 p. 100 pour les contrats souscrits avant le 1<sup>er</sup> septembre 1914 à 30 p. 100 pour ceux souscrits entre le 1<sup>er</sup> septembre 1940 et le 1<sup>er</sup> septembre 1944, et à 10 p. 100 pour ceux souscrits depuis cette époque et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1959.

Nous serions, certes, loin encore de la promesse de revalorisation intégrale qu'il faudra bien réaliser un jour, mais vous aurez ainsi accordé aux économiquement faibles, à ceux qui parfois, autrefois, furent des riches, des augmentations substantielles. Je crois que vraiment le méritent ceux qui, autrefois, ont fait pleinement confiance au crédit de l'Etat et à la valeur de notre monnaie.

Je voudrais également vous rendre attentif à un aspect très particulier de l'arrêté du 5 avril 1963 relatif à la fiscalité. Cet arrêté a fixé à 10.000 francs le plafond au-delà duquel la partie du montant brut annuel des rentes viagères est imposable pour 80 p. 100 de son montant, quel que soit l'âge du créancier. Non seulement ces dispositions sont en contradiction avec l'esprit de l'article 75 de la loi du 24 février 1963 qui souhaite éviter que les créanciers soient imposés sur l'amortissement de leur capital, mais encore il s'ensuit que, sans marquer aucune différence, le même plafond est appliqué aussi bien au créancier marié qu'au célibataire, au veuf ou au divorcé.

C'est ainsi que, pour les rentiers viagers, le plafond est fixé à 5.000 francs.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, qu'il aura suffi d'évoquer ce problème particulier à la tribune de l'Assemblée pour qu'une circulaire d'application de l'arrêté du 5 avril 1963 précise que le montant du plafond s'entend par personne et qu'il est, pour un ménage, de 20.000 francs.

Dans de semblables débats où nous faisons appel à un certain sentiment à l'égard des économiquement faibles, on a souvent opposé le cœur et la raison. Mais lorsque, par suite d'une heureuse stabilisation que vous avez enfin acquise, nous nous trouvons en présence d'une autre ambiance financière, je me permets d'espérer qu'au moment où précisément la raison financière et les clans du cœur et de la générosité se rejoignent, vous saurez donner satisfaction à ce vœu qui vous est proposé par le groupe de l'U. N. R.-U. D. T., toujours soucieux d'équité et de justice sociale. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. le président.** La parole est à M. Buol.

**M. Henri Buol.** Au cours de la deuxième partie de votre brillant exposé d'hier vous avez, monsieur le ministre des finances,

résumé les différentes mesures soit fiscales, soit autres, en faveur de différentes catégories de Français, et notamment en faveur des personnes âgées.

A propos de ces dernières, vous annonciez que l'allocation de vieillesse sera portée à 1.700 francs au 1<sup>er</sup> janvier 1965, à 1.800 francs au 1<sup>er</sup> juillet et à 1.900 francs au 1<sup>er</sup> janvier 1963. Vous nous proposez de même de relever la décote et la limite d'exonération de l'impôt sur le revenu en faveur des personnes âgées de plus de 75 ans. Je vous pose la question : pourquoi 75 ans et pas 70 ?

Qui d'entre nous, en effet, ne sera d'accord pour trouver votre effort insuffisant envers une catégorie d'hommes et de femmes, victimes au premier chef de l'inflation et des dévaluations successives de la monnaie et de leur confiance en celle-ci et qui n'ont plus, hélas, la possibilité de travailler pour vivre un peu plus décemment.

En ce qui concerne les rentes viagères, je ne m'exposerai pas à des redites, mon collègue M. Brousset ayant développé l'essentiel de ce que je voulais dire à ce sujet.

Je rappellerai qu'il est impérativement humain de soulager cette catégorie de citoyens. S'agissant de l'imposition sur le revenu des personnes physiques, la loi qui nous est proposée — il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître — apporte quelques satisfactions en allégeant la charge qui pèse sur les différentes catégories de contribuables. Il était grand temps de rompre avec la quasi-immobilité des tranches de revenus sur lesquelles l'impôt est calculé.

Chacun sait, en effet, que les réductions d'impôts sur les revenus de 1965 iront de 11,36 p. 100 pour les revenus les plus faibles, pour atteindre 2,35 p. 100 pour les revenus les plus élevés. C'est dire qu'enfin l'impôt tendra à suivre le revenu réel et non le revenu nominal.

Qui restera insensible, aussi, à la diminution de la taxe complémentaire que vous avez ramenée de 6 à 3 p. 100, malheureusement en faveur des seuls artisans ?

Cette catégorie de citoyens ayant et entretenant le goût du travail bien fait, ignorant le plus souvent la semaine de quarante heures, ne jouissant pas de congés payés, ne disposant pas toujours des moyens d'une protection sociale efficace et jouant un rôle très important dans l'enseignement et la formation professionnelle des jeunes apprentis, appréciera la diminution de la taxe, croyez-le bien, mais elle en attendait la disparition plus rapidement.

Les chiffres d'impôts que je vais vous citer maintenant qui s'appliquent à des citoyens jouissant des mêmes revenus mais tirés d'activités différentes font apparaître que, progressivement, depuis 1948, on n'a jamais vu autant de taux différents. Vous pourrez, certes, me répondre, monsieur le ministre, que cela tient au caractère individualiste du Français, que la complication de notre système fiscal s'inscrit dans un complexe socio-économique qui explique que des mesures d'exception soient prises en faveur de certaines catégories. Mais, à force d'instituer des taux différents pour telle ou telle catégorie, nous en sommes arrivés à un état de choses qu'il est bien difficile de faire comprendre au contribuable moyen.

Je citerai au hasard quelques exemples d'impôts calculés selon les règles établies par la loi de finances de l'an dernier. Certes les mesures de détente fiscale que vous avez prévues atténueront légèrement les anomalies pour ne pas dire les injustices dont je vais faire état. Vous ne les ignorez pas, mais il est bon de les rappeler.

Voici d'abord des exemples de ménages de contribuables dont le revenu annuel se limite à 6.000 francs. S'ils sont commerçants, ils paieront 600 francs d'impôt sur le revenu ; artisans, 516 francs ; salariés, rien. Un ménage de retraités dont les caisses de retraite effectuent le versement forfaitaire de 3 p. 100 ne paiera rien ; dans le cas contraire, il déboursera 150 francs. Un ménage de rentiers ayant 6.000 francs de revenus d'obligations hypothécaires supportera une charge fiscale de 780 francs ; s'il s'agit de rentes sur l'Etat, elle descendra à 420 francs.

Prenons l'exemple d'un contribuable marié, père de deux enfants, qui dispose de 15.000 francs de revenus par an. S'ils sont tirés de salaires, l'impôt atteindra 225 francs ; de bénéfices commerciaux, 2.400 francs ; de revenus de créances hypothécaires, 2.850 francs.

Troisième exemple : un ménage de retraités d'Etat ou de caisses soumises au versement de 3 p. 100, touchant 7.760 francs de retraite, ne paiera pas d'impôt sur le revenu. Un ménage percevant la même somme en rentes sur l'Etat en versera 684 francs — chiffre qui passera à 1.140 francs s'il s'agit de revenus d'obligations hypothécaires.

Telle est la réalité des chiffres pour des revenus identiques provenant de sources différentes.

Enfin, quatrième exemple : une personne âgée qui n'a pas eu d'enfant et qui ne dispose pour vivre que de 2.400 francs par an de rentes sur l'Etat paye 75 francs d'impôt. Si la même somme provenait de revenus de créances hypothécaires elle paierait 264 francs.

Au nom de la justice la plus élémentaire, un abattement à la base décent et identique pour tous ne devrait-il pas exister ?

Notre système fiscal est devenu trop complexe pour avoir voulu être toujours plus précis et mieux adapté à chaque catégorie socio-professionnelle.

Tel revenu est imposé à 100 p. 100, tel autre à 80 p. 100 ; tel autre ne donne pas droit à réduction d'impôt, tel autre bénéficie d'un crédit d'impôt de 24 p. 100 ou de 12 p. 100 ou de 5 p. 100 ; telle assurance sur la vie est déductible, telle autre ne l'est pas, etc.

Certes, ce système complexe existe depuis de nombreuses années et vous n'êtes, monsieur le ministre, que le continuateur de vos devanciers, chacun ayant voulu faire mieux que son prédécesseur. Le mieux étant l'ennemi du bien, puissiez-vous vous engager progressivement dans la voie d'une simplification de notre code fiscal, simplification qui serait bénéfique au contribuable et à vos inspecteurs et agents de contrôle, lesquels n'en peuvent mais devant la complexité du code, et contrôlent de moins en moins, au grand dam de la morale fiscale et du Trésor.

Certes, rien de ce qui est humain n'est parfait, mais au moins peut-il être simplifié. Vous auriez le plus grand mérite si vous réussissiez un jour cette simplification, car vous auriez vraiment fait en la matière œuvre de novateur.

C'est sous le bénéfice de ces observations que je vous donne volontiers acte des mesures de détente fiscale, bien que trop timides encore, contenues dans votre projet de loi de finances. Conscient de la nécessité pour l'Etat de faire face aux dépenses acceptées et votées par le Parlement, je voterai les mesures destinées à en assurer la contrepartie. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

**M. le président.** La parole est à M. Collette. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Henri Collette.** Monsieur le ministre, vous avez pris dans ce projet de loi de finances diverses mesures dont certaines sont qualifiées de sociales. J'aurais aimé voir apparaître dans ce chapitre une disposition permettant un allègement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en faveur des contribuables ayant des enfants à charge qui poursuivent leurs études.

Je vous avais exposé mon point de vue l'an dernier. Chaque contribuable français prend une part, en payant ses impôts, dans le budget de l'éducation nationale, et contribue donc partiellement à la gratuité de l'enseignement du second degré en universitaire, puisque l'enseignement est réputé gratuit en France.

Or cette gratuité n'est réelle que pour le contribuable habitant une ville où se trouve un établissement secondaire d'Etat ou une Université. Et tous les ruraux sont dans l'obligation de placer leurs enfants comme internes s'ils veulent les voir poursuivre leurs études, ou de les envoyer dans une ville universitaire lorsqu'ils vont en faculté.

Certains ont sans doute la possibilité de demander une ou plusieurs bourses mais les conditions d'octroi de celles-ci sont de plus en plus difficiles, surtout dans des régions comme le Nord ou le Pas-de-Calais où des exploitants agricoles — même de toutes petites exploitations — se les voient refuser, leurs bénéfices agricoles à l'hectare étant jugés trop élevés.

En outre, il y a quand même une injustice fondamentale. L'habitant d'une grande cité ou d'une ville paie exactement les mêmes impôts que celui des campagnes, et pourtant il peut inscrire ses enfants comme externes libres et réaliser ainsi chaque année une économie fort importante lorsqu'il est père d'une famille nombreuse comme il en existe beaucoup dans le Nord.

Si vous voulez — ainsi que l'a déclaré à cette tribune M. le Premier ministre — que le petit paysan puisse poursuivre ses études comme le petit citadin, il faut encore aider sa famille dans l'effort financier qu'elle accomplit.

Ce qu'il faudrait donc, à défaut d'octroi de bourses, c'est permettre au contribuable ayant des enfants à charge de déduire de ses revenus une somme forfaitaire représentant, par exemple, le tarif de l'internat au lycée de l'arrondissement ou la dépense que peut occasionner un étudiant.

A défaut de bourses, ce serait déjà la réparation partielle d'une injustice et un encouragement pour les familles rurales à diriger leurs enfants vers des études supérieures.

Je connais des familles qui renoncent, malgré les incitations des instituteurs ou des professeurs de cours complémentaires ayant remarqué tel ou tel sujet plus intelligent, à diriger leurs enfants vers le lycée ou la faculté parce que la dépense serait trop élevée et parce qu'elles ne bénéficieraient pas de l'octroi de bourses.

Un allègement de l'impôt constituerait un encouragement, de même qu'il nous permettrait de garder dans nos provinces bien des fonctionnaires dont le souci, lorsqu'ils ont de grands enfants, est d'obtenir une mutation à Paris ou dans une ville universitaire.

Vous m'avez répondu, l'année dernière, que les ruraux jouissaient de bien d'autres avantages indirects que les citadins. Je ne puis accepter cet argument, les provinciaux supportant, en outre, en tant que contribuables, des charges souvent plus lourdes que les Parisiens, par exemple.

Bien entendu, il n'est impossible de déposer un amendement dans ce sens; vous le déclareriez aussitôt irrecevable. Mais j'aimerais savoir si vous êtes toujours hostile à ma proposition et si vous ne pourriez faire procéder à son étude, en vue de l'inclure dans la prochaine loi de finances.

Vous avez, dans ces mêmes mesures sociales, prévu à l'article 3 un allègement de la taxe complémentaire en faveur des artisans. Je rejoins le propos de mon ami M. Buot; nous nous en félicitons et nous nous en réjouissons, car les artisans méritaient depuis longtemps un régime plus favorable. Mais comment allons-nous expliquer à nos agriculteurs qu'ils n'ont pas droit, eux, à cette même réduction alors qu'ils travaillent, eux aussi, comme nos artisans ruraux?

Or, quelles étaient, il y a quelques années, vos déclarations au sujet de la taxe complémentaire? En 1959 vous affirmiez: « Le Gouvernement indique son intention de supprimer la taxe complémentaire... »

En 1961, vous déclariez: « Il faut, en 1963, donc dans le budget que nous voterons en 1962, que la suppression de la taxe complémentaire soit poursuivie. Cela est absolument fondamental ».

Vous ajoutiez: « Aussi, l'engagement que l'on peut prendre, avec la certitude, je le pense, qu'il soit tenu, c'est celui de poursuivre, de toute manière, en 1963, la réduction de cet impôt qui doit disparaître un jour ».

Or, en 1963, nous n'avons rien obtenu comme allègement de la taxe complémentaire, malgré vos déclarations formelles devant cette Assemblée. Si bien que nous déplorons encore aujourd'hui la disparition trop lente de cette taxe qui ne frappe qu'une partie des contribuables.

Vous n'ignorez pas que depuis le relèvement des bénéfices forfaitaires agricoles la feuille d'impôts sur les bénéfices a fait son apparition dans de nombreuses fermes et cela en un temps où les prix agricoles sont loin de donner satisfaction aux producteurs.

Cette mesure impopulaire nous oblige à bien des explications que nous aurions préféré éviter. Il aurait été souhaitable d'accorder aux exploitants agricoles la même réduction qu'aux artisans qui partagent souvent leur existence.

Vous prévoyez dans un autre article l'interdiction de déduire de l'ensemble des revenus du contribuable le déficit que peut représenter la différence entre la valeur locative donnée par le contribuable à l'appartement ou à l'habitation dont il se réserve la jouissance et le coût des travaux de réparation ou d'entretien qu'il a pu effectuer dans cet immeuble.

Cette mesure nous paraît fâcheuse, surtout pour la province. En effet, les immeubles ruraux sont souvent vétustes et nous avons vu depuis quelque temps certains propriétaires sauver, par des travaux d'entretien, de vieilles maisons françaises ou de vieux manoirs. De plus, cela fournissait du travail à de nombreux artisans. Nous craignons fort que le retrait d'avantages autrefois accordés ne porte préjudice au patrimoine immobilier de nos campagnes, pour l'amélioration duquel vous allouez, par ailleurs, des subventions.

Nous aurions aimé aussi vous entendre dire que vous songez à faciliter les emprunts que peuvent solliciter nos communes. Les caisses d'épargne disposent, nous dit-on, de dépôts de plus en plus importants. Or, quelle ne fut pas notre stupéfaction de voir ces caisses refuser à la commune que j'ai l'honneur d'administrer leur concours pour la construction d'une perception et ce sur vos instructions.

Voyez-vous, monsieur le ministre, dans le département du Pas-de-Calais, les percepteurs ne rencontrent pas trop de difficultés. Nous les aimons même assez pour vouloir les doter d'immeubles neufs et modernes. D'ailleurs, la clientèle des perceptions, dans nos petites communes, augmente malheureusement d'année en année.

Aussi, mon conseil municipal avait-il décidé la construction d'une magnifique perception. Nous comptons, bien entendu, sur

une subvention de vos services, ce qui nous paraissait normal. Il nous fut répondu que nous n'obtiendrions cette subvention que si nous trouvions une caisse d'épargne qui acceptât de nous prêter des fonds sur sa fortune personnelle. Cette dernière condition n'est pas facile à remplir pour certaines caisses.

Vous serait-il vraiment impossible de reviser votre position, ce qui pourrait rendre de grands services à de nombreuses autres communes?

Vous avez, hier soir, à la fin de votre très brillant exposé, abordé fort brièvement la politique agricole, parlant plutôt des conditions nécessaires pour promouvoir une politique des agriculteurs.

Vous nous avez alors indiqué que ceux-ci devaient attendre une amélioration de leur secteur économique grâce à deux moyens: d'une part, la mise en place d'une politique agricole européenne commune, d'autre part, les bienfaits de la stabilisation conjurant enfin les méfaits de l'inflation dont nous autres communiions la nostalgie.

Nul n'ignore, monsieur le ministre, les efforts qui ont été entrepris, surtout dans le domaine fiscal, en faveur des exploitants. Mais ce bilan positif est souvent ignoré et je voudrais le rappeler ici succinctement: suppression des droits de mutation en faveur des exploitants titulaires du droit de préemption et se portant acquéreurs de leurs terres; suppression du droit proportionnel de mutation en cas de vente de matériel, de récoltes ou de bétail; suppression de la taxe Ramadier qui frappait de nouveau toute succession, même de faible importance, puisque toute succession était imposable à partir d'un actif de deux millions d'anciens francs sans qu'aucun abattement, pour charges de famille ou autres, ne soit applicable; élargissement des exonérations familiales consenties sur les successions échues à des héritiers en ligne directe, et nous pourrions sans doute poursuivre notre énumération.

Mais bien que les crédits aient été très importants dans d'autres domaines, comme vous le faisiez remarquer hier, monsieur le ministre, notamment en ce qui concerne les dotations du F. A. S. A. S. A. et du F. O. R. M. A., nos agriculteurs ne comprennent pas certaines choses.

De nombreuses fermes disposent maintenant d'un poste de télévision et dans beaucoup d'étables des postes à transistors accompagnent nos fermiers dans leurs travaux.

Eh bien! nos agriculteurs sont étonnés d'entendre constamment déclarer que, dans le cadre du plan de stabilisation, le prix du limbre-poste sera relevé, que les prix des engrais et du matériel agricole augmenteront aussi et que, cette année, les prix des fermages resteront sans doute bloqués à leur taux de l'an dernier, mais que les prix de leurs principaux produits — blé, betterave, lait — ne pourront accuser aucune hausse, si faible soit-elle.

Tout le problème est là. Bien mieux, ils constatent que leur grain leur est payé à peu près le même prix qu'il y a plusieurs années, ce qui se traduit pour certains par une diminution de 2,50 francs à 2,70 francs au quintal par rapport à l'année dernière.

Ils se demandent alors pourquoi le ministre des finances refuserait un effort supplémentaire en leur faveur et surtout en vue d'un relèvement sensible des prix agricoles, en le rapprochant des prix moyens européens.

Et puis, voyez-vous, quelques promesses ont été faites qui n'ont pas été tenues. Les exploitants titulaires du droit de préemption qui devaient obtenir des caisses de crédit agricole des prêts au même titre que s'ils achetaient une S. A. F. E. R. ne peuvent en bénéficier dans de nombreux départements, en raison de la conjugaison des conditions imposées par la législation sur les structures et celle sur les cumuls.

Il faudrait donc remédier à cette situation en accordant aux caisses de crédit agricole les possibilités annoncées par le législateur.

Les fermiers ne peuvent obtenir des caisses de crédit agricole des prêts au taux de 3 p. 100 et à long terme comme cela a été prévu, alors que ces crédits sont possibles lorsque les acquisitions sont effectuées par le truchement des S. A. F. E. R.

L'Assemblée avait cependant décidé que les mêmes avantages seraient accordés aux fermiers, qu'ils achètent par l'intermédiaire d'une S. A. F. E. R. ou qu'ils usent de leur droit de préemption. Mais, je vous le répète, l'application de la législation sur la commission des cumuls et sur la commission des structures dans chaque département limite considérablement l'octroi de ces prêts.

Enfin, monsieur le ministre, vous pouvez élargir les tranches d'imposition dans tous les domaines. Vous pouvez aussi réduire les taux d'imposition car l'impôt tue l'impôt. Et dès que son taux devient raisonnable, la fraude tend à disparaître; je n'en veux pour exemple que la plus-value de droits d'enregistrement

que vous constatez, bien que vous ayez, comme je l'ai dit tout à l'heure, accordé des exonérations soit totales, soit partielles dans de nombreux cas.

Je terminerai en vous demandant d'envisager dans un proche avenir une révision de la fiscalité immobilière en matière de droits d'enregistrement. Elle comporte trop de disparités et des taux beaucoup trop variés, qui vont de 16 p. 100 à une exonération totale.

L'exonération doit être maintenue pour l'agriculteur. Elle doit sans doute être étendue à celui qui achète son appartement, son habitation, son instrument de travail, son fonds de commerce. Pour le reste, les taux devraient être unifiés.

J'espère que vous pourrez nous donner sur ces quelques points, dans votre réponse, bien des espoirs pour l'avenir de nos prix agricoles, ainsi que pour les quelques suggestions que je me suis permis de vous présenter. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1965 (n° 1087). (Rapport n° 1106 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)